ESTIMATES

Canadian Environmental Assessment Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/23-2001
ISBN 0-660-61665-3

102-01223/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Canadian Environmental Assessment Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

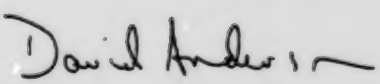

The Honourable David Anderson, P.C., M.P.
Minister of the Environment

Table of Contents

Executive Summary 1

SECTION I **Minister's Message** 3

SECTION II **Agency Context**

2.1 The Canadian Environmental Assessment Agency 5
2.2 Co-Delivery Partners 5
2.3 Strategic Outcomes 6
2.4 Considerations 8
2.5 Trends and Challenges 8
2.6 Human Resource Management 9

SECTION III **Five Year Review of the Act** 11

SECTION IV **Agency Performance**

4.1 Strategic Outcomes 15
4.2 Human Resource Management 26

ANNEX I **Other Agency Information**

A1.1 Co-Delivery Partners 29
A1.2 Agency Organization 30

ANNEX II **Financial Information**

A2.1 Financial Performance Overview 31
A2.2 Financial Summary Tables 32

ANNEX III **Consolidated Reporting**

A3.1 Sustainable Development Strategy 37
A3.2 Regulatory Initiatives 43
A3.3 Statistical Summary of Environmental Assessments 44

Tables and Charts:

Table 1	Strategic Outcomes	7
Chart A1	Organizational Chart	30
Table A1	Summary of Voted Appropriations	32
Table A2	Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending	33
Table A3	Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending	33
Table A4	Revenue	34
Table A5	Statutory Payments	34
Table A6	Transfer Payments	35

Executive Summary

The Canadian Environmental Assessment Agency promotes environmental assessment as a planning tool to protect and sustain a healthy environment, and to meet the expectations of Canadians who want a growing economy in harmony with a healthy environment. The Agency has an annual budget of approximately $12 million and a staff of 100 dedicated employees who contribute to the Agency's mission of providing Canadians with high-quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

To carry out its mission, the Agency undertakes many activities which involve complex and often sensitive issues affecting Canadians. These activities range from the environmental assessment of proposed projects throughout Canada, to the promotion of environmental assessment at a more strategic level in government program planning, to the negotiation of environmental assessment provisions with provincial governments, Aboriginal groups and other countries.

Today, environmental assessment is an integral part of public policy and decision making at all levels of government in Canada. To remain effective and efficient in this capacity, environmental assessment processes must continually adapt and evolve. In this regard, the Agency also undertakes many activities to ensure that environmental assessment maintains its importance and relevancy as a tool in achieving sustainable development.

Over the last year, the Agency supported sustainable development through several major activities, including:

- Using the results of cross-Canada consultations to assist the Minister of the Environment in completing the Five Year Review of the *Canadian Environmental Assessment Act*, culminating in the introduction of Bill C-19 and the tabling of a report to Parliament in March 2001;
- Launching a new Research and Development Program designed to meet future challenges and improve the practice of environmental assessment;
- Supporting the completion of five comprehensive study environmental assessments which contributed to improved project design and mitigation measures to reduce or eliminate potential adverse effects on the local environment and economy; and
- Continuing consultations on bilateral agreements with four provinces and finalizing an agreement with Manitoba in order to improve co-ordination and harmonization of environmental assessment processes.

This report reviews the performance of the Agency for the 2000-2001 fiscal year against previously stated commitments. Key activities are highlighted to demonstrate how they contributed to protecting and sustaining a healthy environment.

SECTION I Minister's Message

I am pleased to present the Performance Report of the Canadian Environmental Assessment Agency for the period ending March 31, 2001.

Environmental issues have become increasingly important on the societal agenda both domestically and internationally. Canadians are proud of our national heritage and have made it clear that a healthy and sustainable environment is essential. Environmental assessment plays a key role in supporting sustainable development and helping to balance fiscal needs with environmental priorities.

On March 20, 2001, I tabled my report to Parliament – *Strengthening Environmental Assessment for Canadians*. This fulfilled the legal requirement to review the *Canadian Environmental Assessment Act* after it has been in force for five years. On the same day, I proposed amendments to the Act through Bill C-19. As a result, Canadians and Parliament now have the benefit of seeing the full extent of proposed legislative, policy and regulatory amendments arising out of the Five Year Review. These proposals are intended to increase the predictability and timeliness of the environmental assessment process, improve the quality of assessments and provide more meaningful opportunities for public participation. Such improvements will assist the Agency in meeting the challenges presented by increasingly complex development projects.

Throughout the year, the Agency provided support and expertise to federal departments and agencies on a variety of comprehensive studies and panel reviews. The Agency, together with the Government of Manitoba, also finalized a harmonization agreement in May 2000. The agreement will improve the collaboration of environmental assessment processes for future projects requiring assessment by both levels of government.

Also in 2000, the Agency launched a Research and Development Program. The program is designed to strengthen and advance environmental assessment practices and methods in the support of sustainable development – in a way that is relevant, credible and efficient. Research and development is fundamental to the work of the Agency. This new program is a major component in fulfilling the Agency's mandate for research and development, as specified by the Act.

In the coming year, the Agency will continue to deliver its core programs and services – fulfilling its mission of providing Canadians with high-quality environmental assessments, thereby preserving our rich environmental heritage.

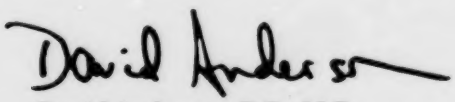

David Anderson, P.C., M.P.

SECTION II Agency Context

2.1 The Canadian Environmental Assessment Agency

The Canadian Environmental Assessment Agency promotes the environmental assessment policies and practices of the federal government. Environmental assessment is its single business. The Agency's objective, which is also its mission statement, is: ***"To provide Canadians with high-quality federal environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development."*** The Agency is an independent organization accountable to Parliament through the Minister of the Environment[1].

Visit our Web site at: *www.ceaa-acee.gc.ca* for additional information on the Agency and its business.

The Agency's key role is to administer the federal environmental assessment process established by the *Canadian Environmental Assessment Act* (the Act). The Act, which came into force in January 1995, sets out a process for conducting environmental assessments of projects where the federal government has certain decision-making responsibilities. As a planning tool, environmental assessment helps to protect and sustain a healthy environment. It involves assessing the effects of a proposed project, policy or program on the ecosystem – the air, water, land and living organisms, including humans. It provides decision makers with the information they need to make decisions which support sustainable development.

2.2 Co-Delivery Partners

The Act is based on the principle of self-assessment. As such, environmental assessments for proposed projects required under the Act are managed almost exclusively by other federal departments and agencies. Given that environmental assessment is also applied at various levels in Canada, responsibility for the conduct of an environmental assessment may be shared between the federal and provincial governments and with Aboriginal communities. Input from environmental groups, industry and the general public also serves to strengthen the environmental assessment process. Additional information on the Agency's working relationships with its key partners can be found in Annex I.

1. The reporting structure to the Minister of the Environment can be found in Annex I.

2.3 Strategic Outcomes

The Agency's performance expectations for the 2000-2001 fiscal year are presented in Table 1. Reported results have been based on commitments made in the *2000-2001 Report on Plans and Priorities*, which was tabled in Parliament in the spring of 2000. The table outlines the Agency's strategic outcomes. These are the long-term commitments to Canadians which will enable the Agency to achieve its mission. Performance indicators and measures of performance are also outlined for each strategic outcome.

The indicators and measures outlined in Table 1 were developed and introduced for the first time in the *2000-2001 Report on Plans and Priorities*. As an initial step to assist in reporting on many of these longer-term performance measures, Bill C-19 includes specific provisions required for the collection of the necessary data. If approved by Parliament, Bill C-19 will also provide explicit authority, currently absent, for the Agency to obtain information from federal departments and other bodies that conduct assessments under the Act. In addition, new requirements to implement follow-up programs for larger projects will help to determine if mitigation measures for a given project have been implemented and are effective in reducing adverse environmental effects. The Agency also initiated development of program elements, including a quality assurance program, in support of the proposed legislative changes that will improve the collection of data and reporting to Canadians about environmental assessment.

Table 1 – Strategic Outcomes

Strategic Outcome	Performance Indicator	Measure of Performance
Environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation, and support the principles of sustainable development	Enhanced effectiveness and efficiency of environmental assessments	• Percentage of assessments where mitigation measures were implemented to reduce identified adverse environmental effects • Effectiveness of implemented mitigation measures in reducing identified adverse environmental impacts • Percentage of practitioners with adequate training and guidance • Percentage of environmental assessments which adhere to established time lines
	Improved opportunities for Canadians to be involved in the federal environmental assessment process	• Percentage of environmental assessments which included public participation • Level of public satisfaction with involvement in panel review process
	Better integration of environmental factors into planning and decision-making processes	• Percentage of environmental assessments completed in early project planning stage
Environmental assessment approaches that are co-ordinated across government and harmonized with other jurisdictions	Enhanced effectiveness and efficiency of co-operative environmental assessment processes	• Percentage of projects subject to more than one environmental assessment regime that undergo a single assessment • Percentage of co-operative environmental assessment processes that adhere to established time lines
	New environmental assessment regimes that meet or exceed the requirements of the *Canadian Environmental Assessment Act*	• Percentage of land claims and self-government agreements containing environmental provisions that meet or exceed the requirements of the *Canadian Environmental Assessment Act*
Consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision-making	Application of environmental assessment extended to a wider scope of federal decisions and federal decision makers	• Number of new types of projects or activities which have potentially adverse environmental effects subject to federal environmental assessment
	Increased compliance with the *Canadian Environmental Assessment Act*	• Percentage of environmental assessments compliant with the *Canadian Environmental Assessment Act*

2.4 Considerations

The following considerations serve as background to the progress that may be made by the Agency in achieving its strategic outcomes:

- Environmental assessment plays a significant role toward sound environmental management. However, a clean environment, as part of our quality of life, is achieved through a broad range of collective initiatives.
- The Agency administers a process which is largely applied by other federal departments and agencies, and involves input by a variety of stakeholders. Many performance achievements can only be reached through collective efforts. As such, successes and shortcomings are often shared.
- As the benefits of environmental assessment may often only be measured in the long-term, it is difficult to establish annual performance targets. In many circumstances, it may take decades to measure and thoroughly appreciate the effects of environmental assessment on a project. It takes as long to measure the impacts on the quality of life of affected citizens. It also can be challenging to quantify the success of environmental assessment on a project as predicted adverse effects may not necessarily occur.

2.5 Trends and Challenges

The Agency operates in a dynamic, complex and evolving environment. Environmental assessment is at the forefront of many sensitive issues affecting socio-economic development, environmental protection, Aboriginal interests and federal-provincial relations. The complexity and profile of projects undergoing assessments have increased, and involve competing stakeholder interests. This requires constant adaptation and adjustment to new trends and challenges.

Federal Government Commitments

- Canada is committed to a **clean and healthy environment**. Domestic and international commitments in areas of global environmental change continue to challenge the Agency to further improve environmental assessment as a tool to achieve sustainable development.
- The federal government is placing increased importance on **managing for results and value for money**. In this regard, the Agency must continuously improve and clearly demonstrate the value and contribution that environmental assessment makes to government priorities and the lives of Canadians.
- Canada is committed to creating opportunities through **innovation**. Science has a key role in advancing this agenda. As such, the Agency must continue to take steps to enhance scientific research efforts in the field of environmental assessment.

- The government is also committed to strengthening its **information infrastructure and connecting Canadians**. In line with this, the Agency has recognized the need to use new technologies to continually improve the access, quality and timeliness of information that it offers to Canadians.

Partnerships

- Environmental assessment is a shared jurisdiction in Canada. It is also inherently complex and multi-dimensional in nature. The Agency **partners with many other players** who contribute to ensuring that environmental assessment processes remain predictable, consistent and effective. In addition, solving problems means bringing people together to discuss solutions and helping to co-deliver results. The Agency fosters productive relationships to continually exchange information, deepen its knowledge and remain innovative.

Social and Economic Factors

- Canada must face the challenges of an increasingly **globalized economy**. Globalization places a premium on the efficiency and effectiveness of public policy measures, especially as they relate to economic development and competitiveness. In this regard, it is important that environmental assessment laws and regulations do not unduly impede private sector activity, particularly when compared to those of our trading competitors. Environmental assessments in Canada typically account for a very low percentage of overall project costs, and provide a net economic benefit to society. Continuing improvements in efficiency and process predictability remain important to competitiveness.
- Environmental assessments involve input by numerous stakeholders with often **competing interests**. As the need to balance a strong economy with a healthy environment continues to grow, so will the Agency's challenge in reconciling various interests while maintaining productive relationships and ensuring high-quality, consistent environmental assessments.

2.6 Human Resource Management

As a centre of expertise and leadership on environmental assessment, the Agency is aware of the importance of sound human resource management to achieve its corporate objectives. Ensuring an exceptional workplace of choice that is able to effectively deliver on its mandate now and in the future is a high priority.

The Agency's human resource management results have been outlined in Section IV, 4.2, Human Resource Management.

SECTION III Five Year Review of the Act

Context / Background

The *Canadian Environmental Assessment Act* requires that a comprehensive review of the Act be undertaken five years after its coming into force. In response to this legal requirement, a review of the Act was launched in December 1999 by the Minister of the Environment. As part of the review, broad consultations were held in 2000 to tap into the wealth of experience of environmental assessment practitioners, other federal government departments and agencies, provinces, private sector proponents, Aboriginal people, non-governmental organizations, industry and interested citizens across all regions of Canada. A Five Year Review Web site was also established to disseminate information to Canadians, receive comments, promote dialogue on key issues and encourage participation.

With the completion of the Review's public consultation phase on March 31, 2000, the Agency began to analyze the results of the cross-Canada consultations. The Agency also analyzed recommendations from the Minister's multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee, input from regional and national Aboriginal organizations, and a report prepared and endorsed by all provinces and territories, except the Government of Quebec.

The review provided an opportunity for the Agency and its many partners to reflect on the experience gained in the application of the Act and make recommendations for improvements. The review confirmed that there is support for an effective and efficient environmental assessment process at the federal level. It also determined that much of the experience gained in the first five years has been positive; however, there are areas where the Act could be strengthened. These include:

- increased certainty, predictability and timeliness of the process;
- enhanced quality of environmental assessments; and
- more meaningful public participation.

The results of the Review provided the basis of the Minister's report to Parliament, *Strengthening Environmental Assessment for Canadians*, tabled on March 20, 2001. The simultaneous introduction of Bill C-19 meant that Parliament and interested Canadians saw, without delay, the specific legislative proposals arising out of the Five Year Review.

The proposals in Bill C-19 and the Minister's report to Parliament will enhance the Agency's capacity to act upon its strategic priorities[2]. For example:

- Establishing a Federal Environmental Assessment Co-ordinator for each screening or comprehensive study will help *clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and other partners.*

2. The Agency's strategic priorities are discussed in greater detail in Section IV, 4.1, Strategic Outcomes.

- New requirements to ensure a follow-up program is conducted for projects that have undergone a comprehensive study or review panel and will see the Agency and others *learn from experience and share results.*
- The requirement for a quality assurance program will help *improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance.*
- Amendments to require the assessment of federally funded projects on First Nations' reserve lands and new authority to deal with non-federal entities operating on federal lands, such as National Airports System Airport Authorities, will help to *address gaps in the application of the Act.*

In addition, the Bill proposes to increase certainty through amendments that will prevent a project that has undergone a comprehensive study from being assessed a second time by a review panel.

To further simplify assessments of small routine projects, Bill C-19 proposes a second type of class screenings under the Act. These "replacement class screenings" would remove the need for project-specific assessments for certain straightforward, simple projects that would not have site specific variations.

Canadians will also gain easy access to information about the environmental assessment of projects in their communities and across the country through a new proposed Internet-based Canadian Environmental Assessment Registry.

Detailed information on the Five Year Review, including copies of the Minister's report and Bill C-19 can be found on the Agency's Web site at www.ceaa.acee.gc.ca

Strategy

To meet the demands of the review, the Agency created a special team dedicated solely to supporting the Minister of the Environment's legislated requirement to conduct the review of the Act. This represented a slight change in the organizational structure of the Agency, as resources were shifted within the Agency to the Five Year Review team. Temporary resources were also provided to supplement the Agency's effort. In all, approximately 10 percent of the Agency's work force and 13 percent of its budget were assigned to the review of the Act full-time during the year. However, every section within the Agency, including regional offices, contributed in some way to this initiative.

2000-2001 Results

In 1999-2000, the Agency supported the Minister's review by preparing background reports and holding preliminary discussions with key partners. The Agency also launched the Five Year Review Web site and undertook national public consultations and regional workshops across Canada. In its continuing efforts to support the Minister, the Agency accomplished the following in 2000-2001:

- Additional discussions on improvements to the Act were held with various partners, including:
  - the federal government's Senior Management Committee on Environmental Assessment;
  - environmental practitioners in the federal government;
  - provincial environmental assessment administrators;
  - the Minister's Regulatory Advisory Committee;
  - the environmental assessment caucus of the Canadian Environmental Network;
  - representatives of national Aboriginal organizations; and
  - key industry associations.
- The Five Year Review Web site was maintained to provide ongoing information on the review and to provide Canadians with access to the Minister's report to Parliament and Bill C-19. In total, the Web site received more than 41,000 visits and made a significant contribution to the input received across Canada.
- Following provision of financial support in 1999-2000 from the Agency, the Assembly of First Nations, the Inuit Tapirisat of Canada and the Métis National Council facilitated discussions with Aboriginal peoples and developed recommendations for change which were received in April 2000. The Agency also received submissions from 13 additional regional Aboriginal organizations. These submissions resulted in several proposed amendments to Bill C-19 addressing Aboriginal environmental assessment issues.
- The wide variety of input from Aboriginal and other partners to the Five Year Review was consolidated with the results of the general public consultations, regional workshops and other previous discussions. In all, there was a broad consensus among the more than 1,200 Canadians who provided input to the review on how the federal process could be strengthened.
- In August 2000, a draft bill of proposed amendments to the Act was the subject of targeted consultations with provinces, representatives of national Aboriginal organizations and the Minister's Regulatory Advisory Committee.
- The Agency assisted the Minister in developing and tabling a report and a bill to Parliament in a timely manner, five years after the coming into force of the Act. The transparency of the review and the extensive consultation process have strengthened public confidence in federal environmental assessment, and have resulted in concrete recommendations for improvements. In addition, the high degree of consensus achieved among the broad spectrum of Canadians consulted greatly influenced the contents of the Minister's report to Parliament and the proposed legislative changes in Bill C-19.
- The Agency has undertaken the development of new regulations under the Act, as well as some improvement of existing regulations. This work is in accordance with the Minister's report and, in some instances, will depend on the outcome of the proposed amendments in Bill C-19. These regulatory changes will be implemented as early as possible. In the long term, they will broaden the scope of application of the Act and will allow a greater focus on projects that have a real potential to cause harmful environmental effects.

SECTION IV Agency Performance

4.1 Strategic Outcomes

STRATEGIC OUTCOME 1:

Environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation, and support the principles of sustainable development

Context / Background

The Agency plays an important role in providing relevant and timely advice, guidance, training and recommendations to other government organizations. This helps to ensure that environmental assessment decisions comply with the Act, reflect effective and efficient environmental assessment practices, consider public values and support the principles of sustainable development.

Effective and efficient environmental assessment means many things. Among others, it means incorporating environmental factors early in a project's planning stage so that adverse environmental effects and related financial costs are reduced or avoided. It involves conducting environmental assessments that are broad enough to cover all potential environmental effects. It means ensuring that all groups having an interest or a stake in the outcome of the proposal have the opportunity to provide input. It also includes ensuring that those responsible for making decisions adequately understand and know how to apply the process.

Public participation means ensuring that Canadians have the opportunity to be involved in the federal environmental assessment process. It involves engaging the public in the environmental assessment process in a meaningful way and at appropriate times in the review process.

Supporting the principles of sustainable development means promoting environmental assessment as a tool to help achieve sustainable development. It involves integrating environmental factors into planning and decision making so that environmental effects which may cause serious and irreversible damage to the environment may be identified and mitigated.

Strategy

The Agency has a responsibility to ensure that its actions contribute to these results. To achieve them, the Agency concentrates on four strategic priorities. Serving as more immediate outcomes, these priorities help to focus Agency activities and judge progress toward the Agency's longer-term commitments to Canadians.

Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment

Advocacy is central to the Agency's leadership role in the federal environmental assessment process. To be an effective advocate of good environmental assessment, Canadians need to have faith in a system that is relevant to their needs and is based on sound practices. Key to advocating high quality environmental assessment is the Agency's ability to promote its value to decision makers from both a business and environmental perspective.

Advance the science and practice of environmental assessment

The Agency's capacity to provide leadership is based in part on its ability to advance and promote leading edge environmental assessment practices. Innovation is increasingly dependent on sharing knowledge and working with others. As such, it is essential for the Agency to engage other resources within and outside government if it is to influence the development of innovative approaches and further the practice of environmental assessment.

The Agency's priorities in this role are to aid in the advancement of environmental assessment, to serve as a repository of environmental assessment trends and advances, and to be an effective knowledge-sharing link between the federal government and other stakeholders.

Learn from experience and share results

There are many benefits to using past experience gained from conducting environmental assessments. Evaluating past assessments greatly assists the Agency and other stakeholders in determining appropriate policy directions and improving guidance. Reporting on the effectiveness of environmental assessment also helps to strengthen public confidence and encourage valuable public participation.

Strengthen relationships with partners and stakeholders

Building and maintaining strong working relationships with partners and stakeholders are at the core of the Agency's success. One effective way that the Agency continues to promote these relationships is through its regional offices. Being closer to clients and partners, regional officials help to maintain strong networks, and promote co-operation and co-ordination among federal departments and other partners across Canada. The Agency also relies on an extensive array of networks to establish common goals on which to base partnerships, advance environmental assessment and continually enhance opportunities for public participation in the process.

2000-2001 Results

- A model class screening report (MCSR) was established for Routine Fish Habitat Restoration and Enhancement Projects in British Columbia and the Yukon. The Agency continued to support the development of 16 additional MCSRs with six federal departments. There are now three class screening models, all of which are frequently used to streamline the assessment process for projects of a similar nature. The Agency's regional offices also played a key role in working with federal departments and agencies to identify candidate projects for the MCSR process.

Benefits of a Model Class Screening Report – Routine Fish Habitat Restoration and Enhancement Projects in British Columbia and the Yukon

Class screenings are intended to simplify the environmental assessment process for projects that have common characteristics and predictable and mitigable environmental effects. Development of a model class screening report (MCSR) provides an opportunity to focus assessments, efficiently use resources and ensure that environmental considerations are taken into account in project planning and implementation.

During 2000-2001, the Agency declared the *MCSR for Routine Fish Habitat Restoration and Enhancement Projects in British Columbia and the Yukon* to be a class screening report for Fisheries and Oceans Canada. Approximately 70 routine, small-scale fish habitat restoration and enhancement projects requiring assessment under the Act are undertaken annually in British Columbia and the Yukon. The new model establishes a process for assessing the environmental effects of these routine projects and for identifying and putting in place measures to protect the environment. Typical projects covered by the model include mechanisms to improve fish movement, such as culverts or beaver dam bypasses; measures to control bank erosion, such as streamside fencing or vegetation planting; or improvements to habitat, such as spawning platforms or incubation boxes.

These projects are often carried out by local community groups and funded by Fisheries and Oceans Canada. In developing the model, consideration was given to all comments received from various partners, such as federal departments, municipal authorities, environmental groups and the public.

- The Agency managed various environmental assessment review panels in 2000-2001. These included panels for the Red Hill Creek Expressway, the Canadian Millennium Pipeline Project, and the Highwood Storage and Diversion Plan. The Cheviot Coal Mine Project was also completed on September 12, 2000, when the joint review panel issued its final report. In its response issued on April 9, 2001, the federal government concurred with all 29 recommendations outlined in the report and agreed with the panel's overall recommendation that the project receive regulatory approval. The Agency fulfilled its responsibilities within established time lines. In addition, all panels included public participation in the review process.
- Advisory, co-ordination, public comment and ministerial services were provided for the completion of five comprehensive studies. The public had an opportunity to participate in the environmental assessment of each project, and thus helped to reduce or mitigate any potential adverse environmental effects. The Agency also provided support for 19 additional comprehensive studies in progress.

Benefits of a Model Class Screening Report – Routine Fish Habitat Restoration and Enhancement Projects in British Columbia and the Yukon

Class screenings are intended to simplify the environmental assessment process for projects that have common characteristics and predictable and mitigable environmental effects. Development of a model class screening report (MCSR) provides an opportunity to focus assessments, efficiently use resources and ensure that environmental considerations are taken into account in project planning and implementation.

During 2000-2001, the Agency declared the *MCSR for Routine Fish Habitat Restoration and Enhancement Projects in British Columbia and the Yukon* to be a class screening report for Fisheries and Oceans Canada. Approximately 70 routine, small-scale fish habitat restoration and enhancement projects requiring assessment under the Act are undertaken annually in British Columbia and the Yukon. The new model establishes a process for assessing the environmental effects of these routine projects and for identifying and putting in place measures to protect the environment. Typical projects covered by the model include mechanisms to improve fish movement, such as culverts or beaver dam bypasses; measures to control bank erosion, such as streamside fencing or vegetation planting; or improvements to habitat, such as spawning platforms or incubation boxes.

These projects are often carried out by local community groups and funded by Fisheries and Oceans Canada. In developing the model, consideration was given to all comments received from various partners, such as federal departments, municipal authorities, environmental groups and the public.

- The Agency managed various environmental assessment review panels in 2000-2001. These included panels for the Red Hill Creek Expressway, the Canadian Millennium Pipeline Project, and the Highwood Storage and Diversion Plan. The Cheviot Coal Mine Project was also completed on September 12, 2000, when the joint review panel issued its final report. In its response issued on April 9, 2001, the federal government concurred with all 29 recommendations outlined in the report and agreed with the panel's overall recommendation that the project receive regulatory approval. The Agency fulfilled its responsibilities within established time lines. In addition, all panels included public participation in the review process.
- Advisory, co-ordination, public comment and ministerial services were provided for the completion of five comprehensive studies. The public had an opportunity to participate in the environmental assessment of each project, and thus helped to reduce or mitigate any potential adverse environmental effects. The Agency also provided support for 19 additional comprehensive studies in progress.

Comprehensive Studies Completed during 2000-2001

Comprehensive Study	Project Proponent	Lead Department	Project Description
Kamloops Groundwater Collector Well	City of Kamloops	Western Economic Diversification Canada	The City of Kamloops in British Columbia submitted a proposal to install and operate a groundwater collector well on McArthur Island in Kamloops to provide an emergency intake for the City Central (Main) Water Supply.
Town of Oxford Water Supply	Town of Oxford	Atlantic Canada Opportunities Agency	The Town of Oxford in Nova Scotia submitted a proposal to construct and operate a well field and pipeline to supply a reliable source of potable water to its residents.
Swan Valley Gasification	Swan Valley Gas Corp. / Many Island Pipe Lines Canada Ltd.	Prairie Farm Rehabilitation Administration	The Many Island Pipelines Canada Ltd. and Swan Valley Gas Corporation submitted a proposal to construct and operate a natural gas pipeline system to service Swan Valley in the southern part of Manitoba.
Marmot Basin Ski Development	Ski Marmot Basin Ltd.	The Parks Canada Agency	Ski Marmot Basin Ltd. submitted a proposal to install and operate a new quad chairlift on Eagle Ridge within the Marmot Basin Ski Area in Jasper National Park, Alberta.
Aquarius Gold Mine	Echo Bay Mines Ltd.	Fisheries and Oceans Canada	Echo Bay Mines Ltd. submitted a proposal to develop an open-pit gold mine and ore processing facility on its Aquarius property in the Macklem Township near Timmins, Ontario.

Benefits of a Comprehensive Study – Kamloops Groundwater Collector Well

The City of Kamloops, British Columbia, proposed a project to construct and operate a groundwater collector well at the west end of McArthur Island on the South Thompson River. The collector well has an estimated withdrawal capacity of 40,000 to 48,000 m^3/day of groundwater. Western Economic Diversification Canada, which will be funding the project, was required to conduct a comprehensive study assessment of the project.

The federal and provincial environmental assessment processes were harmonized The comprehensive study report, submitted to the Agency by the City of Kamloops, was also used as the British Columbia *Environmental Assessment Act* Application for Project Approval, and a joint public comment period was undertaken. The provincial review of the project is expected to be completed in the autumn of 2001.

Presently, 88 percent of the City's water supply is provided by the City Central Water System, a single surface water intake on the South Thompson River. There is currently no emergency water supply. The development of a test production groundwater well will serve as an emergency water supply system and ensure that the people of Kamloops are not at risk should the existing system fail. In addition, a long-term pumping test of the collector well will be conducted to assess its adequacy as an alternate water supply. These measures will assist the City in complying with the amended terms and conditions of its water supply permit resulting from water quality concerns raised in 1998 by the Medical Health Officer.

The comprehensive study report showed that the project could be implemented without causing significant adverse environmental effects, taking into account the proposed mitigative measures and follow-up program. Examples of these measures include the proponent's commitment to develop a series of environmental protection plans and to monitor the effect of drawdown on riparian vegetation. The environmental assessment conducted for this project allowed for consideration of environmental factors in the project's planning process, leading to improved environmental management of the project upon implementation.

- An Alternative Dispute Resolution Strategy was developed and adopted by the Agency in January 2001. The strategy was developed following focus group discussions held among senior executives within federal departments, provincial governments and industry. The discussions examined barriers to the increased use of dispute resolution approaches in the environmental assessment process. The finalized strategy outlines a plan to further the use and acceptance of dispute resolution within the federal environmental assessment process.

Benefits of a Comprehensive Study – Kamloops Groundwater Collector Well

The City of Kamloops, British Columbia, proposed a project to construct and operate a groundwater collector well at the west end of McArthur Island on the South Thompson River. The collector well has an estimated withdrawal capacity of 40,000 to 48,000 m^3/day of groundwater. Western Economic Diversification Canada, which will be funding the project, was required to conduct a comprehensive study assessment of the project.

The federal and provincial environmental assessment processes were harmonized The comprehensive study report, submitted to the Agency by the City of Kamloops, was also used as the British Columbia *Environmental Assessment Act* Application for Project Approval, and a joint public comment period was undertaken. The provincial review of the project is expected to be completed in the autumn of 2001.

Presently, 88 percent of the City's water supply is provided by the City Central Water System, a single surface water intake on the South Thompson River. There is currently no emergency water supply. The development of a test production groundwater well will serve as an emergency water supply system and ensure that the people of Kamloops are not at risk should the existing system fail. In addition, a long-term pumping test of the collector well will be conducted to assess its adequacy as an alternate water supply. These measures will assist the City in complying with the amended terms and conditions of its water supply permit resulting from water quality concerns raised in 1998 by the Medical Health Officer.

The comprehensive study report showed that the project could be implemented without causing significant adverse environmental effects, taking into account the proposed mitigative measures and follow-up program. Examples of these measures include the proponent's commitment to develop a series of environmental protection plans and to monitor the effect of drawdown on riparian vegetation. The environmental assessment conducted for this project allowed for consideration of environmental factors in the project's planning process, leading to improved environmental management of the project upon implementation.

- An Alternative Dispute Resolution Strategy was developed and adopted by the Agency in January 2001. The strategy was developed following focus group discussions held among senior executives within federal departments, provincial governments and industry. The discussions examined barriers to the increased use of dispute resolution approaches in the environmental assessment process. The finalized strategy outlines a plan to further the use and acceptance of dispute resolution within the federal environmental assessment process.

- Training and guidance offered to partners have been increased by more than 10 percent from the previous year through the delivery of 31 formal training sessions and an additional 56 workshops and presentations on the Act and its application. Approximately 2,400 individuals participated from federal departments, Aboriginal groups, provincial and territorial authorities, private industry, non-governmental organizations and academia. Feedback received from the sessions indicated a high degree of satisfaction among participants. Suggestions for improvement were used to enhance the quality of subsequent courses and presentations.
- New operational policy statements were developed on preparing project descriptions and on the class screening process. The Agency also developed a draft operational statement on follow-up, which will be finalized for distribution later in 2001.
- For the first time, the Agency operated with a completed network of regional offices. These offices play a key role in delivering Agency training and guidance products. They have been instrumental in refining the advice offered by adapting training and guidance to reflect specific regional requirements. Regional offices also provided ongoing, single-window liaison services between partners including federal, provincial and territorial governments. In 2000-2001, the Quebec regional office alone received approximately 350 requests for information or advice relating to the Act and its regulations.
- The Agency improved the use of traditional ecological knowledge (TEK) in the federal environmental assessment process. Specifically, the Agency contributed to several initiatives undertaken by various partners to develop tools for the incorporation of TEK in assessments. In addition, Bill C-19 proposes amendments that formally recognize the value and use of community and Aboriginal traditional knowledge in conducting environmental assessments.
- The Agency successfully launched a new research and development (R&D) program in September 2000. The program was developed to foster innovation and excellence in the practice of environmental assessment. To date, 83 proposals have been received, of which 19 have received funding from the Agency. The Agency intends to further enhance support for R&D in the upcoming years by developing and expanding relationships with various partners, most notably with Canadian research institutes and universities. Through the R&D Program, the Agency is able to continue its leadership, both nationally and internationally, as an advocate of excellence in environmental assessment.

Research and Development in Environmental Assessment

In 2000-2001, the Canadian Environmental Assessment Agency launched a research and development (R&D) program in environmental assessment to improve the practice of environmental assessment and to help the federal government meet future challenges.

Early on, innovation, excellence, relevance and communication were identified as guiding principles for the Program. The importance of providing value for money was also identified as a program priority. In addition, building partnerships with other organizations was seen to be crucial in implementing the Program, especially as it was intended to be of interest and value to the Canadian environmental assessment community at large. As a result, the Agency implemented the Program in concert with other federal departments, and developed partnerships with the provinces, educational and research institutions, the private sector and environmental organizations.

The Program includes a transparent and competitive process for seeking proposals, and awarding funding for research projects. There is also a peer review process of final reports to ensure that the research meets the standards of excellence within the research community. Finally, in keeping with the principle of communicating and sharing information, the Agency will be publishing research reports on its Web site, in both official languages. As part of the Program, the Agency has also developed a cross-country seminar series that will bring together researchers, policy makers and practitioners to discuss implications of the research findings. This series promises to be extremely exciting as it bridges the gap between research and practice, and may result in future research projects aimed at combining the needs of practitioners with the future-oriented vision of researchers.

- The Agency's Web site was updated to make it more user-friendly. Launched in March 2001, the new site has undergone significant improvements to both design and content. As a result, the site has received more than a 100 percent increase in visits by the public. Further improvements will be made to the Web site in the near future to monitor the level of public participation it has facilitated. These improvements will help to assess its contribution to the Agency's strategic outcomes.
- Following the federal government's adoption of the Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy and Program Proposals in 1999, the Agency has worked with other departments and agencies to promote high-quality, consistent strategic environmental assessment (SEA) practices. In 2000-2001, the Agency offered briefings to various government organizations on the directive and its implementation. Approximately 75 percent of the departments and agencies governed by the directive have been briefed. The interdepartmental SEA committee held two meetings this year to identify tools and approaches to implement the directive. Consistent with this initiative, the Agency has also put in place a new process to identify Cabinet initiatives that may require SEA.

Research and Development in Environmental Assessment

In 2000-2001, the Canadian Environmental Assessment Agency launched a research and development (R&D) program in environmental assessment to improve the practice of environmental assessment and to help the federal government meet future challenges.

Early on, innovation, excellence, relevance and communication were identified as guiding principles for the Program. The importance of providing value for money was also identified as a program priority. In addition, building partnerships with other organizations was seen to be crucial in implementing the Program, especially as it was intended to be of interest and value to the Canadian environmental assessment community at large. As a result, the Agency implemented the Program in concert with other federal departments, and developed partnerships with the provinces, educational and research institutions, the private sector and environmental organizations.

The Program includes a transparent and competitive process for seeking proposals, and awarding funding for research projects. There is also a peer review process of final reports to ensure that the research meets the standards of excellence within the research community. Finally, in keeping with the principle of communicating and sharing information, the Agency will be publishing research reports on its Web site, in both official languages. As part of the Program, the Agency has also developed a cross-country seminar series that will bring together researchers, policy makers and practitioners to discuss implications of the research findings. This series promises to be extremely exciting as it bridges the gap between research and practice, and may result in future research projects aimed at combining the needs of practitioners with the future-oriented vision of researchers.

- The Agency's Web site was updated to make it more user-friendly. Launched in March 2001, the new site has undergone significant improvements to both design and content. As a result, the site has received more than a 100 percent increase in visits by the public. Further improvements will be made to the Web site in the near future to monitor the level of public participation it has facilitated. These improvements will help to assess its contribution to the Agency's strategic outcomes.
- Following the federal government's adoption of the Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy and Program Proposals in 1999, the Agency has worked with other departments and agencies to promote high-quality, consistent strategic environmental assessment (SEA) practices. In 2000-2001, the Agency offered briefings to various government organizations on the directive and its implementation. Approximately 75 percent of the departments and agencies governed by the directive have been briefed. The interdepartmental SEA committee held two meetings this year to identify tools and approaches to implement the directive. Consistent with this initiative, the Agency has also put in place a new process to identify Cabinet initiatives that may require SEA.

- The Agency continued to actively participate in numerous committees which promote co-ordinated approaches to sustainable development. These committees include the Sustainable Development Co-ordinating Committee, the Assistant Deputy Ministers' Task Force on Sustainable Development, the Interdepartmental Network on Sustainable Development and the Performance Measurement for Sustainable Government Operations Committee.

STRATEGIC OUTCOME 2:

Environmental assessment approaches that are co-ordinated across government and harmonized with other jurisdictions

Context / Background

All federal and provincial jurisdictions in Canada administer some form of environmental assessment regime. The application of these regimes to a single project requires co-operation to avoid duplication, increase certainty and reduce costs and potential delays.

The Agency promotes consistent approaches to environmental assessments across Canada and with its international partners. In this regard, the Agency works with provincial partners to develop harmonized processes wherever possible. It also fosters ongoing relations with Aboriginal communities. The emerging environmental assessment processes under self-government and land claim agreements play an increasing role.

Finally, the Agency is also engaged in clarifying and improving environmental assessment processes that have international implications. International relationships give Canada the opportunity to share and gain expertise and establish mechanisms to support global sustainable development, both within and outside Canada. In addition, Canada's international responsibilities must reflect foreign trade policy and ensure that the competitive position of Canadian exporters is not adversely affected.

STRATEGY

To achieve this strategic outcome, the Agency has adopted as a strategic priority to:

Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and with federal partners.

Effective application of environmental assessment processes requires input and co-operation by various stakeholders. By fostering interjurisdictional networks and partnerships, the Agency can play a role in improving environmental assessment processes at all levels. Canadians can then reap the benefits of improved environmental management.

2000-2001 Results

- Advice and assistance continued to be provided on an ongoing basis to 14 First Nations and to Indian and Northern Affairs Canada toward the development of environmental assessment regimes under the new *First Nations Land Management Act*. These are to be in place within 12 months of the individual band's land administration codes being approved by the band's administration. Although several bands have now put in place such land codes, requests have been made to extend the time lines for implementation of environmental assessment provisions as a result of the complexity of implementation.
- The Agency supported federal negotiators as they worked to incorporate environmental assessment provisions into comprehensive land claim and self-government agreements. In the past year, the Agency has been actively involved in 37 negotiations involving Aboriginal groups from across Canada. Several of those agreements are nearing completion. In addition, in support of the federal negotiators and Agency officials involved in self-government and land claims negotiations, the Agency has completed and secured the endorsement of a comprehensive set of guidelines for negotiators. This initiative will ensure greater consistency among agreements. It is important to note that since implementation of the Act, all negotiated agreements providing an environmental assessment law-making authority, contain provisions requiring that resulting regimes meet or exceed the requirements of the Act.
- Adding to previously negotiated agreements with Alberta, Saskatchewan and British Columbia, a new harmonization agreement was reached with Manitoba in May 2000 under the 1998 *Canada-Wide Accord on Harmonization* and the *Sub-Agreement on Environmental Assessment*. These agreements outline broad principles and practices of co-operation for governments to work together to achieve the highest quality of environmental protection. Work was also undertaken during 2000-2001 toward an agreement with Ontario, and initiation of negotiations began in the spring of 2001 with Newfoundland. Preliminary discussions were also held with New Brunswick. The success and lessons learned from the completion of the signed agreements are now being used to advance these new negotiations. Each new agreement serves to increase the number of projects that undergo a single assessment. For instance in 2000-2001, all proposed projects – within the provinces having signed an agreement and which required both a provincial environmental assessment and a comprehensive study under the Act – underwent a single, harmonized assessment.
- Throughout the year, the Agency worked with federal departments and agencies, territorial governments, resource management boards and First Nations in both the Northwest Territories and the Yukon to develop approaches for a co-ordinated review process for potential northern gas pipeline development. In the Northwest Territories, agreement was reached in March between over a dozen authorities on guidance to proponents of potential northern pipeline projects.
- The Agency provided support to the President of the Agency, who is also the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in the *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA). In 2000-2001, the Agency developed and applied a co-ordinated approach for the application of the Act and the JBNQA

environmental assessment processes for five projects, involving federal departments and the Federal Review Panel. The Agency also co-ordinated joint public consultation activities with the Provincial Review Panel involved in these projects. In addition, Canada-Quebec contribution agreements were also finalized for the two consultative committees (Cree and Inuit) identified under chapters 22 and 23 of the JBNQA.

- The Agency continued to build on its relationships with partners through interdepartmental and multi-stakeholder committees such as the Regulatory Advisory Committee, the Senior Management Committee on Environmental Assessment, Federal-Provincial Environmental Assessment Administrators Group and Regional Environmental Assessment Committees. In particular, these committees have provided a significant contribution to the Minister's report to Parliament on the Five Year Review of the Act. Frank and open discussions held at these meetings helped to foster good working relationships among partners and have contributed to improved environmental assessment processes at all levels.

Building Strong Partnerships

The Agency chairs several committees whose aim is to share information and strengthen environmental assessment.

Committee	Membership	Purpose
Regulatory Advisory Committee	• Federal and provincial government representatives. • Aboriginal, industry and environmental non-governmental organization members.	Consult on federal environmental assessment regulatory and policy matters.
Senior Management Committee on Environmental Assessment	• Senior federal government managers representing various departments and agencies.	Share information on current and upcoming environmental assessment issues pertinent to the federal government.
Federal-Provincial Environmental Assessment Administrators Group	• Senior federal and provincial environmental assessment representatives.	Discuss environmental assessment issues of cross-jurisdictional interest.
Regional Environmental Assessment Committees	• Regional environmental assessment representatives from various federal and provincial government departments.	Share information and discuss co-ordinated approaches to environmental assessment between jurisdictions within a geographic region.

STRATEGIC OUTCOME 3:

Consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision-making

Context / Background

Compliance with environmental assessment processes is an increasingly prominent issue. The Commissioner for the Environment and Sustainable Development has recommended that the Agency take a leadership role in assisting federal departments to comply with the Act. Currently, there are no explicit enforcement provisions in Act. Rather, the Agency seeks to foster active compliance by promoting consistent and predictable application of the Act by federal departments and agencies. It does so by working on expanding the coverage of the Act so that more activities with potential environmental effects involving the federal government are assessed. It also encourages compliance by ensuring that those responsible for applying the Act have the appropriate training and tools at their disposal to adequately fulfill their responsibilities.

Strategy

To achieve this outcome, the Agency concentrates on two strategic priorities:

Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance

Consistent and predictable interpretation of responsibilities under the Act is extremely important. To facilitate and improve compliance, the Agency has a role to play in evaluating how well other departments and agencies understand their responsibilities with respect to the Act. This allows the Agency to identify shortcomings and successes which helps it to improve the guidance offered. The Agency also has an ongoing responsibility to provide training and guidance tailored to the specific needs of federal departments and agencies.

Address gaps in the application of the Canadian Environmental Assessment Act and other federal environmental assessment processes

Since the Act came into force in 1995, the Agency has worked to increase the consistency and predictability of process application through regulations. Regulations serve to improve the quality of compliance and adjust the range of activities to be assessed. These efforts have evolved from extensive, nation-wide public consultations and continued input from various partners.

Finally, there is also the need to strengthen the application of project-related follow-up. It provides feedback on environmental impact predictions and the overall quality of the assessment. Follow-up allows for remedial actions, should impacts of a project deviate from predictions. More broadly, follow-up provides lessons which help to improve the quality of future environmental assessments.

2000-2001 Results

- In January 2001, the *Federal Authorities Regulations* were amended to include the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board as a federal authority under the Act. This ensures that when land is leased by the Board to enable oil and gas development projects to proceed, such projects will be subject to an environmental assessment under the Act. This designation is part of the Agency's efforts to develop a more consistent and equitable approach to environmental assessments for offshore oil and gas development projects. The addition of the Board as a federal authority also serves to increase the number of new types of projects subject to the federal environmental assessment process.
- Taking into consideration Bill C-19, the Agency began work with various partners on the initial development and/or amendment of regulations which could potentially be required in connection with the proposed legislative amendments. These include amendments to the *Exclusion List Regulations,* the *Federal Coordination Regulations,* and the *Canada Port Authorities Environmental Assessment Regulations*, and potential development of new regulations applicable to band councils, the Canadian International Development Agency and local airport authorities operating on federally leased lands. Preliminary discussions among affected stakeholders on approaches for development of the regulations were also initiated in 2000-2001 in support of the proposed regulatory amendments. These new regulations, if approved, would lead to an increase in the number of proposed projects, having the potential for significant environmental effects, which would be subject to the Act.
- Adding to the work it had begun in previous reporting periods, the Agency continued to work on the development of a government-wide quality assurance program with federal government departments and agencies. During 2000-2001, the Agency and its partners focused their efforts on developing the program in a manner which would be consistent with proposed amendments put forward to the Act as a result of the Five Year Review. Specific changes were included within Bill C-19 which would enshrine a quality assurance program within the amended Act. The proposed program would monitor and help to enhance compliance with the Act, and would measure the quality of assessments based on a common set of indicators. Its objective would be continual improvement of federal environmental assessments. The program would also provide an additional benefit of serving as a key initiative to improve the measurement of performance toward the Agency's strategic outcomes. Finalization of the program must await completion of the parliamentary process for Bill C-19, as well as comprehensive interdepartmental consultations.

4.2 Human Resource Management

Context / Background

Sound human resource management is recognized as a key factor in the Agency's ability to achieve its mission and deliver on its commitments. The Agency has recognized the importance of ensuring a workplace of choice and strives to continually improve human resource management practices.

Strategy

In order to meet its human resource management commitment, the Agency concentrated on developing capacity in people and on becoming a learning organization. This requires creation of effective leadership at all levels based on public-service values.

2000-2001 Results

With regard to human resource management, the Agency accomplished the following in 2000-2001:

- The Agency addressed common concerns highlighted in the Public Service Employee Survey. Workload, for example, was identified as a key area of concern. Work practices were reviewed and greater use made of student placements, secondments and corporate development programs such as the Management Trainee Program and the Career Assignment Program.
- The Agency continued to promote government programs such as Employment Equity and Official Languages. It succeeded in increasing representation of all target groups. In recognizing that such programs reflect sound management practices which help to attract and retain the best employees available, the Agency continues to monitor its staffing, training and general employment practices to ensure that the principles of these government programs are adequately considered and integrated.
- In valuing the energies, skills and knowledge of its staff, the Agency continued to recognize staff contributions through its Awards and Recognition Program. Awards were provided for exemplary achievements, and six employees were recognized for their years of service. In addition, all staff were offered training, with a variety of sessions offered in-house throughout the year.
- In fostering good working relationships and a shared vision for the Agency, various team-building initiatives were undertaken to bring staff together in a social or broad Agency information exchange setting. These gatherings have played an important role in building a cohesive and congenial working environment, and in ensuring that employees' feedback and concerns are regularly obtained.

ANNEX I Other Agency Information

A1.1 Co-Delivery Partners

The following outlines the Agency's working relationships with its key co-delivery partners:

Federal Departments and Agencies: The Agency maintains close working relationships with federal departments and agencies that have responsibilities under the Act for either conducting environmental assessments or providing technical expertise in support of them. For example, 29 responsible authority departments and agencies initiated over 6000 assessments in 2000-2001 (see Annex III, A3.3, Statistical Summary of Environmental Assessments).

In addition, the Agency chairs the Senior Management Committee on Environmental Assessment as well as the Regional Environmental Assessment Committees consisting of numerous federal departments and agencies. Both are forums for sharing best practices, and shaping training and guidance materials as well as federal policy and regulation.

Provincial Governments: Environmental assessment is a shared responsibility. The Agency works with provincial governments to ensure predictable, consistent and effective program delivery. The *Canada-Wide Accord on Harmonization* and the bilateral agreements on environmental assessment co-operation have played a key role in enabling collaborative efforts to minimize duplication and inconsistent process application through joint assessments. The Agency has six regional offices which are key points of interaction and liaison with provincial governments and other partners. They also assist in providing "single-window" regional environmental assessment services.

Aboriginal Communities: Comprehensive land claim and self-government agreements are establishing new Aboriginal-based environmental assessment regimes. The Agency is working closely with Aboriginal groups to develop environmental assessment processes that will assist these communities in promoting sustainable development.

Environmental Non-Governmental Organizations (ENGOs) and Industry: ENGOs and representatives from industry are also key participants in the delivery of environmental assessment products and services to Canadians. They assist the Agency in environmental assessment of projects under the Act. They are also instrumental in providing ideas about and insight into the development of new regulations and improved policies and programs.

A1.2 Agency Organization

Chart A1: Organizational Chart

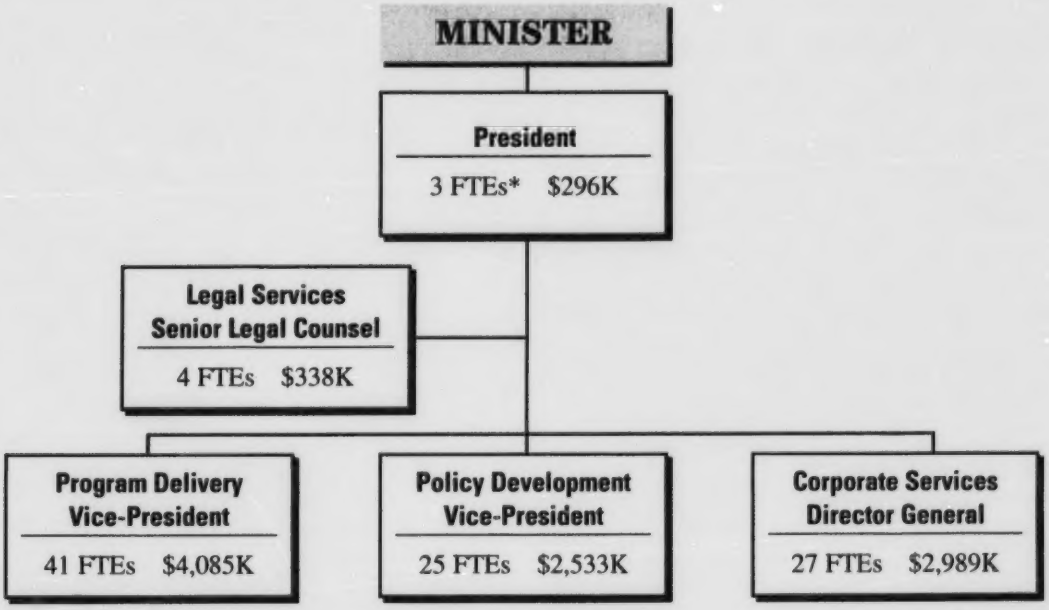

Net Cost of Program 2000-2001: $10,241K

* Full-time equivalent (FTE) is a measure of human resource usage based on average levels of employment. During 2000-2001, the Agency employed 100 FTEs, which is equivalent to 100 individuals working full time for one full year.

ANNEX II Financial Information

A2.1 Financial Performance Overview

The Agency ended fiscal year 2000-2001 with a cash balance of 6.0 percent of its operating budget (or total authorities). Overall, the Agency spent $11,387,427 during the fiscal year. Direct expenditures for major areas of activity include:

	($000s)
• Regional offices – information, advice, co-ordination and liaison support	1,448.7
• Analysis, public consultation, development and tabling of a report and bill to Parliament related to the review of the Act	1,010.3
• Tools to advance the implementation of the Act and improve the process, including: amendment of regulations; operational policy statements and class screening models; delivery of client training and education materials; quality assurance program; traditional ecological knowledge in assessments; and alternative dispute resolution strategy	1,170.8
• Policy initiatives including federal-provincial harmonization, Strategic Environmental Assessment and policy research and development	317.4
• Support for incorporation of Aboriginal interests and involvement in environmental assessment through development of provisions in land-claim and self-government agreements in addition to fulfilling obligations under the *James Bay and Northern Quebec Agreement*	213.1
• Costs associated with review panels, including Cheviot Coal Mine Project, Canadian Millennium Pipeline Project, Highwood Storage and Diversion Plan, and the Red Hill Creek Expressway	198.7
• Support to other departments in the conduct of comprehensive studies and development of recommendations	110.2
• Modernization and maintenance of the Agency's Web site and implementation of Government On-line initiatives	270.7
• Management of human resource related activities to develop capacity in people and become a learning organization	432.4

Although the Agency received authority to recover costs from project proponents for conducting review panels in August 1998, this authority has not yet been used because no eligible review panels have been established. The Agency generated revenues of approximately $181,662 from the sale of training services and publications.

A2.2 Financial Summary Tables

This section provides financial performance information using a variety of formats. Summary financial data, such as the information presented in Table A1, are displayed using separate column and row headings. For clarity, these headings are defined as follows.

Planned Spending / Revenues	What the plan was at the beginning of fiscal year 2000-2001.
Total Authorities	Includes planned spending plus additional spending Parliament has approved for federal departments to reflect changes in priorities and unforeseen events (referred as operating budget). Total Authorities are Main Estimates, plus Supplementary Estimates plus other authorities that are approved.
Actual	What was actually spent or collected for fiscal year 2000-2001.
Respendable Revenues	Revenues that can be used by the Agency to offset program expenditures, for example, cost recovery for review panels.
Non-Respendable Revenues	Revenues collected on behalf of the government which cannot be used by the Agency to offset program expenditures.

Table A1 Summary of Voted Appropriations

		2000-2001		
Vote	*($000s)*	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
	Canadian Environmental Assessment Agency			
15	Program Expenditures	11,418.0	10,991.2	10,241.4
(S)	Contribution to Employee Benefit Plans	1,021.0	1,146.0	1,146.0
	Total Agency	**12,439.0**	**12,137.2**	**11,387.4**

Note: The variance between Total Authorities and Planned Spending of approximately $302,000 reflects the fact that the Agency did not seek full authority for its operating budget carry forward in 2000-2001. Actual expenditures were approximately $1,050,000 less than Planned Spending due to delays in planned changes to the Act.

Table A2 Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

($000s)	2000-2001 Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Full-Time Equivalents (FTEs)	95	100	**100**
Operating	15,935.0	15,257.2	**11,126.2**
Voted Grants and Contributions	95.0	471.0	**471.0**
Total Gross Expenditures	16,030.0	15,728.2	**11,597.2**
Less: Respendable Revenues	(3,591.0)	(3,591.0)	**(209.8)**
Total Net Expenditures	12,439.0	12,137.2	**11,387.4**
Other Revenues and Expenditures			
Non-Respendable Revenues	-	-	-
Cost of Services Provided by Other Departments	1,274.0	1,341.9	**1,341.9**
Net Cost of the Program	**13,713.0**	**13,479.1**	**12,729.3**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown. The cost of services provided by other departments is approximately $68,000 greater than planned as a result of increased employee insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat, and salary and associated costs provided by Justice Canada.

Table A3 Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

($000s)	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	2000-2001 Planned Spending	Total Authorities	Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	**9,757.0**	**11,415.6**	**12,439.0**	**12,137.2**	**11,387.4**

Table A4 Revenue

($000s)	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	2000-2001 Planned Revenues	2000-2001 Total Authorities	2000-2001 Actual
Respendable Revenue					
Canadian Environmental Assessment Agency	722.7	344.0	3,591.0	3,591.0	209.8
Unplanned	-	-	-	-	-
Total Respendable Revenues	**722.7**	**344.0**	**3,591.0**	**3,591.0**	**209.8**
Non-Respendable Revenue					
Canadian Environmental Assessment Agency	39.7	14.9	-	-	-
Unplanned	-	-	-	-	-
Total Non-Respendable Revenues	**39.7**	**14.9**	**-**	**-**	**-**
Total Revenues	**762.4**	**358.9**	**3,591.0**	**3,591.0**	**209.8**

Note: *Respendable Revenues:* In September 1998, the Agency received authority to recover the costs of new review panels from project proponents. Authorities are based on historical average annual panel costs. During 2000-2001, no new eligible review panels were established resulting in a variance of approximately $3.4 million between Total Authorities and Actual Revenues collected.

Non-Respendable Revenues: Actual 2000-2001 Non-Respendable Revenues consisted mainly of proceeds from the disposal of surplus Crown assets.

Table A5 Statutory Payments

($000s)	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	2000-2001 Planned Spending	2000-2001 Total Authorities	2000-2001 Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	931.0	995.0	1,021.0	1,146.0	1,146.0
Total Statutory Payments	**931.0**	**995.0**	**1,021.0**	**1,146.0**	**1,146.0**

Note: The only statutory payment applicable to the Agency is for employee benefit plans.

Table A6 Transfer Payments

($000s)	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	2000-2001 Planned Spending	2000-2001 Total Authorities	2000-2001 Actual
CONTRIBUTIONS					
Contribution to the Province of Quebec – *James Bay and Northern Quebec Agreement*	95.0	101.0	95.0	104.0	**104.0**
Contributions to support the research, development and promotion of environmental assessment[1]	6.0	305.8	-	324.2	**324.2**
Contributions to assist public participation in environmental assessment reviews[2]	111.3	48.1	-	42.8	**42.8**
Total Contributions	**212.3**	**454.9**	**95.0**	**471.0**	**471.0**
Total Transfer Payments	**212.3**	**454.9**	**95.0**	**471.0**	**471.0**

1. Contributions to support research and development during 2000-2001 included projects aimed at improving the practice of environmental assessments.

2. The level of demand to fund public participation in review panels depends on the number of major projects under assessment. For 2000-2001, only the Canadian Millennium Pipeline Project required funding assistance. Given that delays in the conduct of this review panel were not identified until after the Main Estimates were tabled, Planned Spending for 2000-2001 was set at zero.

ANNEX III Consolidated Reporting

A3.1 Sustainable Development Strategy

The following outlines the Agency's progress toward meeting the goals set out in its 1997 Sustainable Development Strategy. Results have been reported based on commitments made in the Agency's *2000-2001 Report on Plans and Priorities*. During the reporting year, a revised strategy was developed and tabled in February, 2001[3]. This revised strategy presents an opportunity for the Agency to advance sustainable development beyond the accomplishments of the first strategy. Progress toward the new goals set out in this revised strategy will be provided starting next reporting period.

3. For additional information on the Agency's revised strategy, please visit the Agency's Web site at **www.ceaa-acee.gc.ca**

Key Goal #1: Promote high-quality environmental assessment as a tool to implement sustainable development	
Performance Indicator/Objective: **Better use of project environmental assessment as a mechanism to support sustainable development**	
Targets/Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date/Results for 2000-2001**
Continue providing guidance to assist project proponents, responsible federal authorities and environmental assessment practitioners to effectively discharge their respective roles under the Act.	Five ongoing panels were managed by the Agency during 2000-2001. Twenty-nine departments and agencies undertook 6,138 screening level assessments in accordance with their environmental assessment obligations under the Act. Five comprehensive studies were completed with recommendations to the Minister of the Environment that included sustainable development measures. The Agency provided ongoing advice to responsible federal authorities to promote compliance with the Act in support of sustainable development. The Agency provided procedural training and project-specific guidance to other federal departments and agencies.
Develop and deliver training products to a wide audience of stakeholders.	The Agency delivered 31 formal training sessions and an additional 56 workshops and presentations to various partners on a variety of topics related to the Act and its operations. Guidance material was developed to assist federal departments carry out their environmental assessment responsibilities. New Operational Policy Statements on preparing project descriptions and on the class screening process were developed. A draft Operational Policy Statement on follow-up was also prepared and due to be finalized in the upcoming year.
Performance Indicator/Objective: **Increased integration of strategic environmental assessment into federal policies, plans and program proposals**	
Targets/Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date/Results for 2000-2001**
Work with other federal departments to advocate the implementation of the Cabinet Directive on Strategic Environmental Assessment (SEA) and promote consistent practices concerning SEA reporting across government.	Since the adoption of the Cabinet Directive in 1999, the Agency has promoted SEA across government in a variety of ways including: - Chairing an interdepartmental committee on SEA whose mandate is to facilitate the implementation of the Cabinet Directive and share information and best practices. Two committee meetings were held during the year to develop tools and approaches to improve the implementation of the Directive; - Providing 30 briefing sessions to departments and assisting them in determining how to implement SEA; - Providing advice and guidance on the application of SEA principles when asked to assist in the preparation of SEAs; and - Putting in place a new Cabinet process to identify Cabinet initiatives that may require SEA.

Key Goal #2: Promote the use of environmental assessment with other departments and jurisdictions	
Performance Indicator/Objective: **Improved awareness and understanding of the federal environmental assessment process**	
Targets/Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date/Results for 2000-2001**
Continue enhancing the role of regional offices as key centres of guidance and assistance to stakeholders.	For the first time, the Agency operated with a completed network of regional offices in 2000-2001. Regional offices delivered training, disseminated guidance products and provided advice and guidance to federal, provincial, private sector and Aboriginal environmental assessment practitioners.
Work co-operatively with federal departments and agencies to implement a system for evaluating the quality of environmental screenings carried out under the Act.	The Agency, in co-operation with the interdepartmental Quality Assurance Committee, continued to work on the development of a government-wide quality assurance program. In 2000-2001, it focused its efforts on refining the development of the Program in a manner which would be consistent with the proposed amendments put forward for the Act. Finalization of the program must await completion of the Parliamentary review process of the proposed amendments to the Act, as well as comprehensive interdepartmental consultations.
Continue providing guidance to assist project proponents, responsible federal authorities and environmental assessment practitioners to effectively discharge their respective roles under the Act.	Several sessions were held with the multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee, the Interdepartmental Senior Management Committee on Environmental Assessment, the Federal-Provincial Environmental Assessment Administrators Group and the Regional Environmental Assessment Committees. In addition to resulting in improved knowledge across the federal government on environmental assessment issues and trends, these sessions provided significant input to the development of the Minister's report to Parliament on the Five Year Review of the Act.
Develop and deliver training products to a wide audience of stakeholders.	The training and guidance efforts outlined under Goal #1 included several partners within other departments and jurisdictions and thus helped promote goal #2.
Performance Indicator/Objective: **Harmonized application of the Act with other jurisdictions and groups**	
Targets/Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date/Results for 2000-2001**
Negotiate bilateral harmonization agreements with provinces under the *Sub-agreement on Environmental Assessment.*	A bilateral environmental assessment co-operation agreement was completed with Manitoba to improve collaboration of environmental assessment for proposed projects. This will result in a more efficient, effective and predictable environmental assessment process. Following initiation of discussions in the previous year, work was also undertaken during 2000-2001 toward an agreement with Ontario. Discussions were also initiated with Newfoundland and New Brunswick.

continued on next page

continued from previous page

Targets/Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date/Results for 2000-2001**
Develop international links and agreements on transboundary environmental impact assessment.	The Agency continued discussions with Mexico and the United States to develop a legally binding agreement on transboundary environmental impact assessment in accordance with the Commission on Environmental Co-operation Council resolution 97-03 (June 1997) of the North American Agreement on Environmental Co-operation. The Agency actively participated in the activities of the United Nations Economic Commission for Europe in support of the implementation of the Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context. Such participation included support for Ministerial participation in two meetings of the parties to the Convention.
Support federal negotiators addressing environmental management issues in Aboriginal land claims and self-government agreements.	Advice and guidance continued to be provided on an as-needed basis to 14 First Nations and Indian and Northern Affairs Canada (INAC) toward the development of environmental assessment regimes under the new *First Nations Land Management Act.* The Agency supported INAC as it worked to incorporate environmental assessment provisions into several comprehensive land claim and self-government agreements. The Agency continued to assist in the development of tools for environmental assessment processes to assist Aboriginal communities achieve sustainable development goals while respecting cultural and self-determination objectives.
Performance Indicator/Objective: **Expanded application of the Act to other organizations**	
Targets/Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date/Results for 2000-2001**
Work with organizations, such as airport authorities and other Crown corporations, to develop appropriate environmental assessment requirements for projects.	The Agency, in collaboration with Transport Canada, worked on the development of an environmental assessment regime for 22 local Airport Authorities currently operating on federally leased land. More detailed work and communications with local Airport Authorities will continue following Royal Assent of Bill C-19, which outlines provisions for a more fulsome regulatory regime for these projects.
Develop, with other federal departments, a legislated approach for conducting environmental assessments of federally funded projects on reserve lands.	In collaboration with the Assembly of First Nations and all federal authorities who fund projects on reserve land, a Memorandum of Understanding, previously negotiated in 1999-2000, was implemented to ensure that all federal authorities will undertake an assessment before funding projects on reserve lands.

Key Goal #3: Refine and improve the science and practice of environmental assessment	
Performance Indicator / Objective: **Expanded and improved practice of environmental assessment**	
Targets / Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date / Results for 2000-2001**
Encourage the use of class screenings within the federal government.	The Agency continued to support the development of 16 additional Model Class Screening Reports (MCSRs) with 6 different federal departments. An MCSR was also established for Routine Fish Habitat Restoration and Enhancement Projects in British Columbia and the Yukon.
Support continuing development of a national standard for environmental assessment by the Canadian Standards Association (CSA).	The CSA discontinued work on this initiative in 2000-2001. It could resume should there be agreement from all concerned stakeholders.
Implement the action plan to guide integration of traditional ecological knowledge (TEK) into the federal environmental assessment process.	The Agency undertook the following to guide the integration of TEK: - Submitted proposed amendments to the Act related to TEK as part of the Five Year Review; - Continued the evaluation of policy options and tools on the issue of TEK; and - Contributed to several initiatives undertaken by various partners, such as the Union of Ontario Indians to develop tools for the incorporation of TEK in assessments. The development of a TEK guide has been delayed as a result of the Five Year Review of the Act. However, specific commitments to incorporate TEK into assessments have been proposed as a result of the legislative review, and the development of guidance to support those commitments will be necessary once the amendments have been passed.
Expanding knowledge through research and development.	The Agency has initiated a Research and Development Program to improve the practice of environmental assessment. To date, the Agency has funded 19 research projects.
Partner with other federal departments on the development of alternative dispute resolution mechanisms in the environmental assessment process.	An Alternative Dispute Resolution Strategy was developed and adopted by the Agency in January 2001. The strategy outlines a plan to further the use and acceptance of dispute resolution within the federal environmental assessment process.

Key Goal #4: Increase awareness of environmental assessment and its effects on sustainable development	
Performance Indicator/Objective: **Strengthened Agency communications capacity**	
Targets/Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date/Results for 2000-2001**
Increase information available to the public.	The Agency's Web site was updated and launched in March 2001 to improve access to information on environmental assessments.
Examine the feasibility of enhancing public access to information by expanding the capabilities of the Federal Environmental Assessment Index (FEAI) to include all new documentation contained in public registries and complete screening reports.	A proposal has been made within the context of the Five Year Review to establish a new Canadian Environmental Assessment Registry (CEAR) under the Act. If adopted, the CEAR would replace the existing voluntary FEAI and would require departments and agencies to provide mandatory information on environmental assessments. In anticipation of these potential changes, the Agency suspended further work on the FEAI in 2000-2001.
Promote Agency products and services. Promote Agency products and services.	The Agency developed and distributed a brochure entitled *Working for Canada's Environment 2001*, which provides the public and stakeholders with an overview of Agency results over the previous 18 months. It also outlines the organization's commitments in the year ahead. The Agency took steps to increase its electronic network by converting surface mailing lists to e-mail format to increase efficiency in notifying partners of Agency products and services.

Key Goal #5: Increase the Agency's environmentally sustainable practices	
Performance Indicator/Objective: **Implement environmental management system based on ISO 14000**	
Targets/Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date/Results for 2000-2001**
Develop an Environmental Management Plan for the Agency.	Following development of an Environmental Management Plan the previous year, the Agency is exploring ways to reduce paper usage through increased electronic document management and Government On-line initiatives to improve program delivery.
Performance Indicator/Objective: **Improved environmental management performance**	
Targets/Actions for Reporting Period 2000-2001	**Progress to Date/Results for 2000-2001**
Promote green transportation practices.	The Agency promoted and supported employee participation in the National Capital Region's Commuter Challenge during Environment Week.

A3.2 Regulatory Initiatives

Purpose of Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Performance Measurement Criteria	Results Achieved
Proposed Amendments to the *Canadian Environmental Assessment Act* To amend the Act following completion of a comprehensive, legislated review of the Act five years after its coming into force.	**Short-term** To develop and table a report and a bill to Parliament outlining proposed amendments to the Act.	**Short-term** Completion of a high quality review and tabling of a report and bill within established time lines.	**Short-term** Broad input obtained from Canadians during the review process. High level of satisfaction registered and consensus obtained among those consulted. Tabling of a comprehensive report, *Strengthening Environmental Assessment for Canadians*, and Bill C-19 to Parliament on March 20, 2001.
	Long-term To improve the federal environmental assessment process.	**Long-term** Increased certainty, predictability, and timeliness of the process; enhanced quality of environmental assessments; more meaningful public participation.	**Long-term** Performance information will be outlined following implementation of legislative amendments.
CPA Environmental Assessment Regulations To establish a federal environmental assessment process under the *Canadian Environmental Assessment Act* that comprehensively captures all appropriate Canada Port Authorities (CPA) activities. This initiative is shared with Transport Canada.	**Short-term** To measure the performance of the application of the CPA Environmental Assessment Regulations, which came into effect July 28, 1999.	**Short-term** Extent to which application of the Regulations improves the consistency, transparency and overall quality of port environmental assessment processes.	**Short-term** Improvements in the quality of CPA environmental assessment processes.
	Long-term Improved consistency and quality of the environmental assessment process for ports. Enhanced accountability in the environmental management of port projects. Increased transparency and greater opportunities for public involvement in the assessment process.	**Long-term** CPA continue to apply the requirements of the Regulations. Following Royal Assent of Bill C-19, the completion of amendments to the CPA Environmental Assessment Regulations to ensure that a comprehensive range of activities are assessed. Decision making on port projects that incorporate environmental considerations. Increased public involvement in the assessment process for port projects.	**Long-term** CPA performance in the application of the Regulations indicates that the application of the Regulations improves the consistency, transparency and overall quality of port environmental assessment processes.

A3.3 Statistical Summary of Environmental Assessments

In accordance with subsection 71(2) of the Act, the table below provides a statistical summary of all environmental assessments conducted during 2000-2001 under the Act. In total, 6,147 environmental assessments were initiated, as reported by lead department or agency. This compares with 5,674 environmental assessments that were initiated in 1999-2000.

Department / Agency	Screenings			Comprehensive Studies	Panels
	Total	Completed	Outstanding		
Agriculture and Agri-Food Canada	132	129	3	1	-
Atlantic Canada Opportunities Agency	205	205	-	-	-
Canadian Food Inspection Agency	7	7	-	-	-
Canadian International Development Agency	209	197	12	-	-
Canadian Nuclear Safety Commission	6	3	3	-	-
Canadian Transportation Agency	8	8	-	-	-
Canada Customs and Revenue Agency	20	13	7	-	-
Canada Economic Development	35	35	-	-	-
Canadian Space Agency	1	1	-	-	-
Canadian Space Agency	10	10	-	-	-
Foreign Affairs and International Trade	30	30	-	-	-
Environment Canada	531	481	50	-	-
Fisheries and Oceans Canada	1,387	1,199	188	2	-
Human Resources Development Canada	310	310	-	-	-
Indian and Northern Affairs Canada	996	862	134	1	-
Indian Oil and Gas Canada	403	403	-	-	-
Industry Canada	59	59	-	-	-
Millennium Bureau of Canada	310	292	18	-	-
National Defense	160	95	65	-	-
National Energy Board	66	54	12	-	1
National Research Council of Canada	2	2	-	-	-
Natural Resources Canada	27	21	6	-	-
Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada	6	6	-	-	-
Parks Canada Agency	869	787	82	3	-
Public Works and Government Services Canada	50	46	4	-	-
Royal Canadian Mounted Police	14	14	-	-	-
Transport Canada	112	104	8	1	-
Western Economic Diversification Canada	66	63	3	-	-
Yukon Territory Water Board	107	107	-	-	-
Sub-total	**6,138**	**5,543**	**595**	**8**	**1**
Total Initiated in 2000-2001					**6,147**

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/23-2001
ISBN 0-660-61665-3

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2001

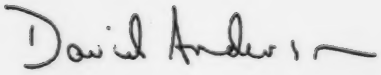

L'honorable David Anderson, c.p, député
Ministre de l'Environnement

Table des matières

Sommaire 1

PARTIE I **Message du ministre** 3

PARTIE II **L'Agence**

2.1 L'Agence canadienne d'évaluation environnementale 5
2.2 Partenaires de coexécution 5
2.3 Résultats stratégiques 6
2.4 Considérations 8
2.5 Tendances et défis 8
2.6 Gestion des ressources humaines 9

PARTIE III **Examen quinquennal de la Loi** 11

PARTIE IV **Rendement de l'Agence**

4.1 Résultats stratégiques 15
4.2 Gestion des ressources humaines 27

ANNEXE I **Autres renseignements sur l'Agence**

A1.1 Partenaires de coexécution 29
A1.2 Structure de l'Agence 30

ANNEXE II **Renseignements financiers**

A2.1 Aperçu du rendement financier 31
A2.2 Sommaire financier – Tableaux 32

ANNEXE III **Regroupement des rapports**

A3.1 Stratégie de développement durable 37
A3.2 Initiatives de réglementation 43
A3.3 Sommaire statistique sur les évaluations environnementales 44

Tableaux et diagrammes

Tableau 1	Résultats stratégiques	7
Diagramme A1	Organigramme	30
Tableau A1	Sommaire des crédits approuvés	32
Tableau A2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	33
Tableau A3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	33
Tableau A4	Revenus	34
Tableau A5	Paiements législatifs	34
Tableau A6	Paiements de transfert	35

Sommaire

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale fait valoir l'importance des évaluations environnementales comme outils de planification permettant de protéger l'environnement, de veiller à sa durabilité et de répondre aux attentes des Canadiens qui veulent une économie en croissance dans un environnement sain. Le budget annuel de l'Agence est d'environ 12 millions de dollars et ses 100 employés dévoués contribuent à l'exécution de la mission de l'Agence qui est de donner aux Canadiens et aux Canadiennes des évaluations environnementales de grande qualité qui contribuent à des décisions éclairées favorisant le développement durable.

Pour mener à bien sa mission, l'Agence a entrepris plusieurs activités complexes et souvent délicates touchant les Canadiens. Ces activités vont de l'évaluation environnementale de propositions de projets partout au Canada, à la promotion des évaluations environnementales à un niveau plus stratégique de la planification de programme du gouvernement, et à la négociation des dispositions des évaluations environnementales avec les gouvernements provinciaux, les groupes autochtones et d'autres pays.

Aujourd'hui, l'évaluation environnementale fait partie intégrante de la politique publique et du processus décisionnel à tous les paliers de gouvernement du Canada. Pour rester efficace et efficient, le processus d'évaluation environnementale doit s'adapter et évoluer. C'est pourquoi l'Agence entreprend également plusieurs activités visant à assurer que le processus d'évaluation environnementale conserve son importance et sa pertinence comme outil permettant d'atteindre un développement durable.

L'an dernier, l'Agence a appuyé le développement durable grâce à un certain nombre de réalisations importantes, notamment :

- l'utilisation des résultats des consultations pancanadiennes afin d'aider le ministre de l'Environnement à terminer l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, qui a entraîné la présentation du projet de loi C-19 et le dépôt d'un rapport au Parlement en mars 2001;
- le lancement d'un nouveau programme de recherche et de développement afin de relever les défis futurs et d'améliorer la pratique d'évaluation environnementale;
- l'appui à l'exécution de cinq études approfondies qui ont contribué à améliorer la conception de projet et les mesures d'atténuation permettant de réduire ou d'éliminer les effets négatifs potentiels sur l'économie et l'environnement locaux;
- la poursuite des consultations sur les ententes bilatérales avec quatre provinces et la mise au point d'une entente avec le Manitoba afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale.

Le présent rapport examine le rendement de l'Agence en fonction des engagements pris pour l'exercice 2000-2001. Les activités clés sont mises en évidence afin de montrer comment elles ont contribué à protéger à assurer la durabilité d'un environnement sain.

PARTIE I Message du ministre

Je suis heureux de présenter le rapport sur le rendement de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, pour la période se terminant le 31 mars 2001.

Les questions environnementales ont pris de plus en plus d'importance à l'échelle internationale et au pays. Les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de leur patrimoine national et ont affirmé clairement qu'ils estimaient essentiel d'avoir un environnement sain et durable. Les évaluations environnementales jouent un rôle clé en matière d'appui au développement durable et d'atteinte d'un équilibre entre les besoins financiers et les priorités environnementales.

Le 20 mars 2001, j'ai déposé mon rapport au Parlement, intitulé *Renforcer l'évaluation environnementale pour les Canadiens*, qui a été rédigé en conformité à la disposition sur l'examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* cinq ans après son entrée en vigueur. Le même jour, j'ai proposé des modifications à la Loi en présentant le projet de loi C-19. Ainsi, nous avons offert aux Canadiens et au Parlement une vue d'ensemble des modifications à la Loi, aux politiques et aux règlements résultant de l'examen quinquennal. Ces propositions ont pour but d'accroître la prévisibilité et l'opportunité du processus d'évaluation environnementale, d'améliorer la qualité des évaluations et d'offrir au public des occasions valables de se faire entendre. De telles améliorations aideront l'Agence à relever les défis que présenteront les projets de développement de plus en plus complexes.

Tout au long de l'année, l'Agence a offert son soutien et son expertise aux ministères et organismes fédéraux dans le cadre de plusieurs études approfondies et commissions d'examen. En mai 2000, l'Agence a conclu une entente d'harmonisation avec le gouvernement du Manitoba. L'entente améliorera la collaboration en matière d'évaluation environnementale dans le cadre des projets futurs exigeant des évaluations par les deux paliers de gouvernement.

En 2000, l'Agence a de plus lancé un programme de recherche et de développement. Le programme est conçu pour renforcer et promouvoir les pratiques et les méthodes d'évaluation environnementale à l'appui du développement durable, d'une manière pertinente, crédible et efficace. La recherche et le développement sont essentiels au travail de l'Agence. Ce nouveau programme est un élément clé de l'exécution du mandat de l'Agence en matière de recherche de développement, tel que prévu par la Loi.

Au cours de l'année à venir, l'Agence continuera à exécuter ses programmes, à offrir ses services essentiels et à remplir sa mission qui est de fournir aux Canadiens des évaluations environnementales de grande qualité afin de préserver notre riche patrimoine environnemental.

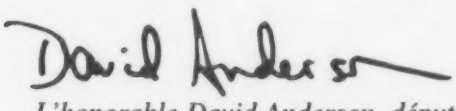

L'honorable David Anderson, député, c.p.

PARTIE II L'Agence

2.1 L'Agence canadienne d'évaluation environnementale

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale fait la promotion des politiques et pratiques du gouvernement fédéral en matière d'évaluation environnementale. L'évaluation environnementale est son seul secteur d'activité. L'objectif de l'Agence, qui est aussi son énoncé de mission, est de ***donner aux Canadiens et aux Canadiennes des évaluations environnementales de grande qualité qui contribuent à des décisions éclairées favorisant le développement durable***. L'Agence est un organisme indépendant responsable envers le Parlement qui relève directement du ministre de l'Environnement[1].

Visitez notre site Web à : *www.acee-ceea.gc.ca* pour de plus amples renseignements sur l'Agence et ses activités.

Le rôle clé de l'Agence est d'administrer le processus d'évaluation environnementale fédéral établi en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi). La Loi, qui est entrée en vigueur en janvier 1995, établit un processus de conduite des évaluations environnementales de projets pour lesquels le gouvernement fédéral a des responsabilités en matière de prise de décision. En tant qu'outil de planification, l'évaluation environnementale aide à protéger et à maintenir un environnement sain. Elle consiste généralement à évaluer les effets d'un projet, d'une politique ou d'un programme proposé sur l'écosystème – l'air, l'eau, la terre et les organismes vivants y compris les populations humaines touchées. Elle fournit aux décideurs les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions à l'appui du développement durable.

2.2 Partenaires de coexécution

La Loi est fondée sur le principe de l'auto-évaluation. C'est pourquoi les évaluations environnementales des propositions de projet effectuées en vertu de la Loi sont gérées presque exclusivement par d'autres ministères et organismes fédéraux. Comme des évaluations environnementales sont aussi effectuées par divers paliers gouvernementaux au Canada, la responsabilité de l'exécution d'une évaluation environnementale peut être partagée par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les communautés autochtones. Les commentaires des groupes environnementaux, de l'industrie et du grand public permettent aussi de renforcer le processus d'évaluation environnementale. Vous trouverez à l'Annexe I de plus amples informations sur les liens entre l'Agence et ses partenaires clés.

1. La structure hiérarchique au ministre de l'Environnement est présentée à l'Annexe I.

2.3 Résultats stratégiques

Les attentes en matière de rendement de l'Agence pour l'exercice 2000-2001 sont présentées dans le tableau 1. Les résultats sont fondés sur les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et priorités 2000-2001* déposé devant le Parlement au printemps 2000. Le tableau présente les résultats stratégiques de l'Agence. Il s'agit d'engagements à long terme envers les Canadiens qui permettront à l'Agence d'accomplir sa mission. Les indicateurs et les mesures de rendement sont aussi indiqués pour chaque résultat stratégique.

Les indicateurs et les mesures de rendement présentés au tableau 1 ont été élaborés et présentés pour la première fois dans le *Rapport sur les plans et priorités 2000-2001*. Le projet de loi C-19, la première étape permettant de faciliter l'établissement de rapports sur ces mesures de rendement à long terme, comprend des dispositions sur la collecte des données. S'il est approuvé par le Parlement, le projet de loi C-19 précisera le pouvoir de l'Agence, qui n'existe pas dans la Loi actuelle, d'obtenir des informations des ministères et des autres organismes fédéraux qui font des évaluations en vertu de la Loi. De plus, de nouvelles exigences visant la mise en œuvre des programmes de suivi pour les grands projets aideront à déterminer si les mesures d'atténuation des effets d'un projet donné ont été appliquées et si elles ont permis de réduire les effets environnementaux négatifs. L'Agence a également entrepris l'élaboration des éléments de programme, y compris un programme d'assurance de la qualité, à l'appui des amendements proposés, ce qui permettra d'améliorer la collecte de données et l'établissement de rapports sur les évaluations environnementales à l'intention des Canadiens.

Tableau 1 – Résultats stratégiques

Résultat stratégique	Indicateur de rendement	Mesure de rendement
Des évaluations environnementales qui sont efficaces, efficientes, opportunes, font intervenir le public et appuient les principes du développement durable	Les évaluations environnementales deviennent plus efficaces et efficientes	• Pourcentage d'évaluations environnementales où des mesures d'atténuation ont été mises en œuvre pour atténuer les effets environnementaux négatifs identifiés • Efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre à réduire les effets environnementaux négatifs identifiés • Pourcentage des praticiens jouissant d'une formation et d'une orientation adéquates • Pourcentage des évaluations environnementales qui respectent le calendrier établi
	Les Canadiens ont l'occasion de participer au processus fédéral d'évaluation environnementale	• Pourcentage des évaluations environnementales comportant une participation du public • Niveau de satisfaction du public à l'égard de sa participation au processus de commission d'examen
	Les facteurs environnementaux sont mieux intégrés aux processus de planification et de prise de décision	• Pourcentage des évaluations environnementales complétées à l'étape préliminaire de planification d'un projet
Des approches d'évaluation environnementale coordonnées dans l'ensemble du gouvernement et harmonisées avec celles d'autres instances	Les processus coopératifs d'évaluation environnementale sont plus efficaces et efficients	• Pourcentage des projets assujettis à plus d'un régime d'évaluation environnementale qui font l'objet d'une évaluation unique • Pourcentage des processus coopératifs d'évaluation environnementale qui respectent le calendrier établi
	Nouveaux régimes d'évaluation environnementale conformes à l'esprit de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*	• Pourcentage des revendications territoriales et des ententes d'autonomie gouvernementale contenant des dispositions environnementales satisfaisant ou excédant les exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
Application uniforme et prévisible des facteurs environnementaux dans la prise de décision fédérale	L'obligation d'appliquer l'évaluation environnementale s'applique à un plus grand nombre de décisions et de décideurs fédéraux	• Pourcentage de nouveaux types de projets ou d'activités susceptibles d'avoir des effets environnementaux négatifs qui sont assujettis à l'évaluation environnementale fédérale
	Conformité à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*	• Pourcentage des évaluations environnementales conformes à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

2.4 Considérations

Les considérations suivantes servent de toile de fond au progrès que pourrait être fait par l'Agence vers l'atteinte de ses résultats stratégiques :

- Les évaluations environnementales jouent un rôle crucial dans la gestion saine de l'environnement. Cependant, un environnement propre, comme élément de notre qualité de vie, est le résultat d'une série d'initiatives collectives.
- L'Agence administre un processus appliqué par d'autres ministères et organismes fédéraux et qui exige la participation de différents intervenants. Plusieurs réalisations sont le résultat d'un effort collectif. Les succès et les lacunes sont donc souvent partagés.
- Comme les résultats des évaluations environnementales ne peuvent souvent être mesurés qu'à long terme, il est difficile d'établir des cibles annuelles de rendement. Dans plusieurs cas, il faut des décennies pour mesurer et bien comprendre les effets de l'évaluation environnementale d'un projet. Il faut également longtemps pour mesurer les effets sur la qualité de vie des personnes touchées. Il peut aussi être difficile de quantifier le succès d'une évaluation environnementale d'un projet puisque les effets néfastes prévus ne se produisent pas nécessairement.

2.5 Tendances et défis

L'Agence fonctionne dans un contexte complexe, dynamique et en évolution constante. L'évaluation environnementale est au premier plan de nombreuses questions délicates touchant le développement socio-économique, la protection environnementale, les intérêts autochtones et les relations fédérales-provinciales. La complexité et la médiatisation des projets faisant l'objet d'une évaluation ont augmenté et les intérêts des intervenants sont souvent concurrentiels. Il faut donc constamment adapter les évaluations aux tendances et aux nouveaux défis.

Engagements du gouvernement fédéral

- Le Canada s'est engagé à assurer un environnement **propre et sain**. Les engagements internes et internationaux dans les domaine des changements planétaires de l'environnement continuent à inciter l'Agence à améliorer les évaluations environnementales comme outil permettant d'assurer un développement durable.
- Le gouvernement du Canada place de plus en plus d'importance sur la **gestion axée sur les résultats et l'optimisation des ressources**. C'est pourquoi l'Agence doit continuellement améliorer les évaluations environnementales et démontrer clairement leur valeur et leur contribution aux priorités gouvernementales et aux vies des Canadiens.
- Le Canada s'est engagé à créer des possibilités par **l'innovation**. La science est l'outil qui permettra de respecter cet engagement. L'Agence doit donc poursuivre ses recherches scientifiques dans le domaine de l'évaluation environnementale.

- Le gouvernement s'est également engagé à consolider son **infrastructure de l'information et à brancher les Canadiens**. Conformément à cet engagement, l'Agence reconnaît la nécessité d'utiliser de nouvelles technologies afin d'améliorer continuellement la qualité et l'opportunité des renseignements qu'elle offre aux Canadiens et d'en faciliter l'accès.

Partenariats

- Les évaluations environnementales sont une responsabilité partagée au Canada. Elles sont également complexes et multidimensionnelles. L'Agence travaille **en partenariat avec plusieurs autres intervenants** qui contribuent à assurer que le processus d'évaluation environnementale demeure prévisible, uniforme et efficace. De plus, pour résoudre des problèmes, il faut souvent réunir les parties prenantes pour discuter des solutions et obtenir des résultats conjoints. L'Agence favorise les relations productives afin de pouvoir échanger continuellement des renseignements, d'accroître ses connaissances et de continuer à innover.

Facteurs sociaux et économiques

- Le Canada doit relever les défis que présente la **mondialisation croissante de l'économie**. La mondialisation accroît l'importance de l'efficience et de l'efficacité des mesures d'intérêt public, particulièrement celles qui concernent le développement économique et la compétitivité. À cet égard, il est important que les lois et règlements sur l'évaluation environnementale ne nuisent pas indûment aux activités du secteur privé, particulièrement lorsqu'on les compare à la situation chez nos concurrents. Les évaluations environnementales au Canada représentent un très faible pourcentage du coût total des projets et offrent un avantage économique net pour la société. L'accroissement constant de l'efficience et de la prévisibilité du processus sont des éléments clés de la compétitivité.
- Les évaluations environnementales exigent la participation de plusieurs intervenants ayant souvent des **intérêts concurrentiels**. Avec l'accroissement de la nécessité d'équilibrer une économie forte avec un environnement sain, l'Agence devra harmoniser les différents intérêts tout en maintenant des relations productives et en assurant des évaluations environnementales de grande qualité et uniformes.

2.6 Gestion des ressources humaines

En tant que centre d'expertise et chef de file de l'évaluation environnementale, l'Agence est consciente de l'importance d'une saine gestion des ressources humaines pour atteindre ses objectifs. La capacité d'offrir un lieu de travail de choix permettant d'exécuter son mandat immédiatement et à l'avenir est prioritaire.

Les réalisations de l'Agence en terme de gestion des ressources humaines sont présentées dans la section 4.2 de la Partie IV, Gestion des ressources humaines.

PARTIE III Examen quinquennal de la Loi

Contexte/historique

En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, un examen exhaustif de la Loi doit être fait cinq ans après son entrée en vigueur. Conformément à cette disposition, un examen de la Loi a été entrepris en décembre 1999 par le ministre de l'Environnement. Dans le cadre de l'examen, des consultations ont été tenues en 2000 afin de tirer avantage de l'expérience des praticiens en évaluation environnementale, des autres ministères et organismes gouvernementaux, des provinces, des promoteurs du secteur privé, des Autochtones, des organisations non gouvernementales, de l'industrie et des citoyens intéressés dans tous les coins du Canada. Un site Web sur l'examen quinquennal a aussi été établi pour diffuser l'information aux Canadiens, recevoir leurs observations, promouvoir le dialogue sur les questions clés et encourager la participation.

Au terme de l'étape de consultation publique de l'examen, le 31 mars 2001, l'Agence a commencé à analyser les résultats des consultations pancanadiennes. Elle a également analysé les recommandations du Comité consultatif de réglementation multilatéral, les commentaires des organisations autochtones régionales et nationales et un rapport préparé et approuvé par toutes les provinces et les territoires, à l'exception de la province de Québec.

L'examen a permis à l'Agence et à ses nombreux partenaires de réfléchir sur l'expérience acquise par l'application de la Loi et de faire des recommandations sur son amélioration. L'examen a révélé qu'il y avait des appuis pour un processus d'évaluation environnementale efficace et efficient au niveau fédéral. Il a aussi permis de déterminer que l'expérience acquise au cours des cinq premières années était positive, mais que certains secteurs devaient être renforcés, notamment :

- la certitude, la prévisibilité et l'opportunité du processus;
- la qualité rehaussée des évaluations environnementales;
- un participation plus significative du public.

Les résultats de l'examen ont servi de fondement au rapport du ministre au Parlement, intitulé *Renforcer l'évaluation environnementale pour les Canadiens* et déposé le 20 mars 2001. Le dépôt simultané du projet de loi C-19 a permis au Parlement et aux Canadiens de voir, immédiatement, les propositions législatives découlant de l'examen quinquennal.

Les propositions faites dans le projet de loi C-19 et dans le rapport du ministre au Parlement accroîtront la capacité de l'Agence de prendre des mesures à l'appui de ses priorités stratégiques[2], par exemple :

- La nomination d'un coordonnateur de l'évaluation environnementale fédérale pour chaque examen ou étude approfondie permettra de *clarifier et d'améliorer les processus d'évaluation environnementale en collaboration avec d'autres instances et ses partenaires.*
- Les nouvelles exigences en matière de suivi mises en œuvre pour les projets ayant fait l'objet d'une étude approfondie ou d'une Commission d'examen permettront à l'Agence et aux autres de *tirer des leçons de l'expérience acquise et de faire connaître les résultats.*
- L'établissement d'un programme d'assurance de la qualité permettra d'*améliorer la capacité de l'Agence de surveiller, d'évaluer et de favoriser la conformité.*
- Les amendements visant à exiger l'évaluation des projets financés par le gouvernement fédéral sur les terres des Premières Nations et l'autorité de traiter avec les organismes non fédéraux travaillant sur des terres fédérales, comme les administrations aéroportuaires nationales, permettront de *corriger les lacunes dans l'application de la Loi.*

Le projet de Loi propose de plus d'accroître la certitude par des modifications qui empêcheront un projet ayant fait l'objet d'une étude approfondie d'être évalué une seconde fois par une commission d'examen.

Afin de simplifier l'évaluation des petits projets courants, le projet de loi C-19 propose un second type d'examen préalable par catégorie en vertu de la Loi. Grâce à ces nouveaux « examens préalables par catégorie », il ne sera plus nécessaire de faire des évaluations adaptées aux projets dans le cas de certains projets simples qui n'auraient pas de changements particuliers d'un site à l'autre.

De plus amples informations sur l'examen quinquennal ainsi que des copies du rapport du ministre et du projet de loi C-19 sont présentées sur le site Web de l'examen quinquennal de l'Agence à l'adresse suivante : *www.acee-ceaa.gc.ca*

Les Canadiens auront également un accès facile aux renseignements sur l'évaluation environnementale des projets dans leur communauté et au pays par un nouveau Registre canadien des évaluations environnementales qui sera affiché sur Internet.

Stratégie

Afin de mieux gérer les exigences de l'examen, l'Agence a créé une équipe d'examen spéciale uniquement chargée d'aider le ministre de l'Environnement à s'acquitter de l'obligation juridique de mener un examen complet de la Loi. Il a fallu pour cela modifier

2. Les priorités stratégiques de l'Agence sont exposées en détail à la section 4.1 de la Partie IV, Résultats stratégiques.

légèrement la structure organisationnelle de l'Agence, notamment déplacer des ressources de sections de l'Agence à l'équipe de l'examen quinquennal. Des ressources temporaires ont également été ajoutées pour suppléer aux efforts de l'Agence. Au total, environ 10 p. 100 de l'effectif de l'Agence et 13 p. 100 de son budget ont été affectés à temps plein à l'examen de la Loi au cours de l'année. Mais chaque section de l'Agence, y compris tous les bureaux régionaux, ont contribué d'une façon ou d'une autre à cette initiative.

Résultats en 2000-2001

En 1999-2000, l'Agence a apporté son soutien à l'examen du ministre en préparant des rapports documentaires et en tenant des discussions préliminaires avec des partenaires clés. L'Agence a également lancé le site Web sur l'examen quinquennal et a entrepris des consultations publiques nationales et a tenu des ateliers régionaux au Canada. Afin d'aider le ministre, l'Agence a accompli les tâches suivantes au cours de l'exercice 2000-2001 :

- Discussions additionnelles sur les améliorations à la Loi avec différents partenaires, notamment :
  - le Conseil supérieur de l'évaluation environnementale du gouvernement fédéral;
  - les praticiens de l'évaluation environnementale au gouvernement fédéral;
  - les administrateurs provinciaux de l'évaluation environnementale;
  - le Comité consultatif de la réglementation auprès du ministre;
  - le caucus sur l'évaluation environnementale du Réseau canadien de l'environnement;
  - les représentants des organisations autochtones nationales;
  - les principales associations de l'industrie.
- Le site Web de l'examen quinquennal a été maintenu afin de fournir des informations sur l'examen et de permettre aux Canadiens de consulter le rapport du ministre au Parlement et le projet de loi C-19. Au total, le site a été consulté plus de 41 000 fois et a généré bon nombre des commentaires provenant de partout au Canada.
- Après avoir obtenu le soutien financier de l'Agence en 1999-2000, l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapirisat du Canada et le Ralliement national des Métis ont facilité les discussions avec les peuples autochtones et ont élaboré des recommandations de changement qui ont été reçues en avril 2000. L'Agence a aussi reçu des propositions de 13 autres organisations autochtones régionales. Ces présentations ont entraîné la proposition de plusieurs amendements au projet de loi C-19 sur les questions environnementales autochtones.
- La grande diversité des commentaires émis par les Autochtones et les autres partenaires de l'examen quinquennal ont été consolidés avec les résultats des consultations du grand public, les ateliers régionaux et des autres discussions. En général, les quelque 1 200 Canadiens qui ont fourni des commentaires sur l'examen étaient d'un même avis sur la façon de renforcer le processus d'évaluation fédérale.

- En août 2000, une ébauche d'amendements à la Loi a fait l'objet de consultations ciblées avec les provinces, les représentants d'organisations nationales autochtones et le Comité consultatif sur la réglementation du ministre.
- L'Agence a aidé le ministre à élaborer et à déposer un rapport et un projet de loi devant le Parlement de façon opportune, cinq ans après l'entrée en vigueur de la Loi. La transparence de l'examen et le processus de consultation ont rehaussé la confiance du public envers les évaluations environnementales fédérales et ont entraîné la présentation de recommandations concrètes d'amélioration. De plus, le consensus établi entre les Canadiens consultés a influé sur le contenu du rapport du ministre au Parlement et sur les amendements législatifs au projet de loi C-19.
- L'Agence a commencé à rédiger de nouveaux règlements en vertu de la Loi, ainsi que certaines améliorations aux règlements existants. Ce travail est fait conformément au rapport du ministre et, dans certains cas, dépendra du résultat de l'examen des amendements proposés dans le projet de loi C-19. Ces modifications réglementaires seront mises en œuvre le plus rapidement possible. À long terme, elles élargiront la portée d'application de la Loi et permettront d'axer les efforts sur les projets présentant un potentiel réel d'effets négatifs sur l'environnement.

PARTIE IV Rendement de l'Agence

4.1 Résultats stratégiques

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 :

Des évaluations environnementales efficientes et opportunes qui font intervenir le public et qui appuient les principes de développement durable

Contexte / historique

L'Agence joue un rôle important en matière de prestation d'orientation, de formation, de recommandations et de conseils pertinents et opportuns aux autres organismes gouvernementaux. Cela permet d'assurer que les décisions sur les évaluations environnementales sont conformes à la Loi, qu'elles reflètent les pratiques d'évaluation environnementale efficaces et efficientes, qu'elles tiennent compte des valeurs publiques et qu'elles appuient les principes de développement durable.

Une évaluation environnementale efficace et efficiente signifie plusieurs choses. Entre autres, elle signifie l'intégration des facteurs environnementaux très tôt à l'étape de la planification d'un projet, de manière à atténuer ou à éviter les effets environnementaux négatifs ainsi que les coûts qui leur sont associés. Cela signifie faire des évaluations environnementales permettant de couvrir tous les effets environnementaux potentiels et assurer que tous les groupes ayant un intérêt dans le résultat de la proposition aient la chance de faire leurs commentaires. Cela signifie également s'assurer que les preneurs de décision comprennent et savent comment appliquer le processus.

Faire intervenir le public signifie s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes ont la chance de participer au processus fédéral d'évaluation environnementale. Cela consiste à intégrer les citoyens au processus d'évaluation environnementale de façon significative et aux étapes opportunes du processus d'examen.

Appuyer les principes de développement durable signifie promouvoir l'évaluation environnementale comme outil permettant d'atteindre un développement durable. Cela consiste à intégrer les facteurs environnementaux dans la planification et la prise de décisions afin que les effets environnementaux pouvant causer des dommages graves et irréversibles à l'environnement puissent être repérés et atténués.

Stratégie

Il incombe à l'Agence de s'assurer que ses actions contribuent à l'obtention des résultats escomptés. Pour obtenir ces résultats, l'Agence se concentre sur quatre priorités stratégiques. À titre de résultats immédiats, ces priorités permettent d'orienter les activités de l'Agence et de juger des progrès de l'Agence en matière de respect des engagements envers les Canadiens et les Canadiennes.

Être reconnue comme un défenseur crédible d'une évaluation environnementale de haute qualité

Le rôle de défenseur que doit jouer l'Agence est crucial dans le processus fédéral d'évaluation environnementale. Afin d'être un défenseur efficace d'une bonne gestion environnementale, il importe que les parties intéressées et les Canadiens aient confiance dans un système qui correspond à leurs besoins et qui repose sur des pratiques saines. La capacité de l'Agence de promouvoir sa valeur auprès des décideurs d'un point de vue commercial et environnemental est essentiel à la promotion d'évaluations environnementales de grande qualité.

Faire progresser la science et la pratique de l'évaluation environnementale

La capacité de l'Agence à faire preuve de leadership est fondée en partie sur sa capacité de faire progresser et de promouvoir les pratiques de pointe en matière d'évaluation environnementale. L'innovation dépend de plus en plus sur le partage de renseignements et la collaboration. C'est pourquoi l'Agence doit engager des ressources gouvernementales et de l'extérieur afin d'influer sur le développement d'approches novatrices et promouvoir la pratique de l'évaluation environnementale.

Les priorités de l'Agence sont de faire progresser les évaluations environnementales, de tenir un registre des tendances et des percées en matière d'évaluation environnementale et de servir de lien entre le gouvernement fédéral et d'autres intervenants afin d'assurer le partage de renseignements.

Tirer des leçons de l'expérience acquise et faire connaître les résultats

Les leçons de l'expérience acquise dans la tenue des évaluations environnementales comportent de nombreux avantages. L'examen des évaluations antérieures aide l'Agence et les autres intervenants à déterminer l'orientation des politiques et à améliorer la prestation de conseils. L'établissement de rapports sur l'efficacité des évaluations environnementales aide aussi à accroître la confiance du public et à favoriser la participation précieuse du public.

Renforcer les relations avec les partenaires et les parties intéressées

La création et le maintien de relations solides avec les partenaires et les intervenants est au cœur du succès de l'Agence. Les bureaux régionaux sont l'un des moyens par lesquels l'Agence continue à promouvoir ces relations. En étant près des clients et des partenaires, les bureaux régionaux permettent de maintenir des réseaux solides et à promouvoir la collaboration et la coordination entre les ministères fédéraux et les autres partenaires canadiens. L'Agence se fie également à une série de réseaux afin d'établir des objectifs communs sur lesquels seront fondés des partenariats, de faire progresser les évaluations environnementales et d'accroître continuellement les possibilités de participation du public au processus.

Résultats en 2000-2001

- Un modèle de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) a été établi pour les projets de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et au Yukon. L'Agence continue à appuyer le développement de 16 autres MREPC avec six ministères fédéraux. Il existe maintenant trois modèles d'examen préalable par catégorie, qui sont fréquemment utilisés pour harmoniser le processus d'évaluation des projets de nature similaire. Les bureaux régionaux jouent également un rôle clé en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux afin d'identifier les projets pouvant être soumis au MREPC.

Avantages d'un modèle de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) – Projets courants de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et au Yukon

Les examens préalables par catégorie sont conçus pour simplifier le processus d'évaluation environnementale pour les projets ayant des caractéristiques communes et des effets environnementaux prévisibles et atténuables. Le développement d'un modèle de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) offre la possibilité d'orienter les évaluations, d'utiliser efficacement les ressources et d'assurer que les considérations environnementales sont prises en compte au moment de la planification et de la mise en œuvre des projets.

En 2000-2001, l'Agence a déclaré que le *MREPC pour les projets courants de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et au Yukon* était un rapport d'examen préalable par catégorie pour Pêches et Océans Canada. Près de 70 projets de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson de petite envergure exigeant une évaluation en vertu de la Loi sont entrepris annuellement en Colombie-Britannique et au Yukon. Le nouveau modèle établit un processus d'évaluation des effets environnementaux de ces projets courants et permet d'identifier et de mettre en place des mesures visant à protéger l'environnement. Les projets types couverts par le modèle englobent les mécanismes améliorant le déplacement des poissons, comme les buses ou les contournements de digues de castor, les mesures visant à contrôler l'érosion des rives, comme l'érection de barrières le long des cours d'eau ou la plantation de végétaux ou les améliorations à l'habitat, comme les plates-formes de ponte ou les boîtes d'incubation.

Ces projets sont souvent exécutés par les groupes communautaires locaux et sont financés par Pêches et Océans Canada. En élaborant le modèle, on a tenu compte de tous les commentaires reçus par les différents partenaires, comme les ministères fédéraux, les autorités municipales, les groupes environnementaux et le public.

Résultats en 2000-2001

- Un modèle de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) a été établi pour les projets de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et au Yukon. L'Agence continue à appuyer le développement de 16 autres MREPC avec six ministères fédéraux. Il existe maintenant trois modèles d'examen préalable par catégorie, qui sont fréquemment utilisés pour harmoniser le processus d'évaluation des projets de nature similaire. Les bureaux régionaux jouent également un rôle clé en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux afin d'identifier les projets pouvant être soumis au MREPC.

Avantages d'un modèle de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) – Projets courants de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et au Yukon

Les examens préalables par catégorie sont conçus pour simplifier le processus d'évaluation environnementale pour les projets ayant des caractéristiques communes et des effets environnementaux prévisibles et atténuables. Le développement d'un modèle de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) offre la possibilité d'orienter les évaluations, d'utiliser efficacement les ressources et d'assurer que les considérations environnementales sont prises en compte au moment de la planification et de la mise en œuvre des projets.

En 2000-2001, l'Agence a déclaré que le *MREPC pour les projets courants de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et au Yukon* était un rapport d'examen préalable par catégorie pour Pêches et Océans Canada. Près de 70 projets de restauration et de mise en valeur de l'habitat du poisson de petite envergure exigeant une évaluation en vertu de la Loi sont entrepris annuellement en Colombie-Britannique et au Yukon. Le nouveau modèle établit un processus d'évaluation des effets environnementaux de ces projets courants et permet d'identifier et de mettre en place des mesures visant à protéger l'environnement. Les projets types couverts par le modèle englobent les mécanismes améliorant le déplacement des poissons, comme les buses ou les contournements de digues de castor, les mesures visant à contrôler l'érosion des rives, comme l'érection de barrières le long des cours d'eau ou la plantation de végétaux ou les améliorations à l'habitat, comme les plates-formes de ponte ou les boîtes d'incubation.

Ces projets sont souvent exécutés par les groupes communautaires locaux et sont financés par Pêches et Océans Canada. En élaborant le modèle, on a tenu compte de tous les commentaires reçus par les différents partenaires, comme les ministères fédéraux, les autorités municipales, les groupes environnementaux et le public.

- L'Agence a géré diverses commissions d'examen des évaluations environnementales en 2000-2001. Cela comprend les commissions pour la construction de l'autoroute du ruisseau Red Hill, le projet de gazoduc Canada Millenium et le plan d'accumulation et de dérivation des eaux de la rivière Highwood. Le projet de la mine de charbon Cheviot a pris fin le 12 septembre 2000, avec la présentation du rapport final de la commission conjointe d'examen. Dans sa réponse publiée le 9 avril 2000, le gouvernement fédéral agréait les 29 recommandations présentées dans le rapport et approuvait la recommandation générale de la Commission voulant que le projet reçoive une approbation réglementaire. L'Agence s'est acquittée de ses responsabilités dans les délais impartis. De plus, toutes les commissions comprenaient la participation du public à son processus d'examen.
- On a fourni des services consultatifs, ministériels et de coordination ainsi que des commentaires du public pour l'exécution de cinq études approfondies. Le public a eu la possibilité de participer à la conception du projet et donc de contribuer à réduire ou atténuer les effets environnementaux négatifs possibles. L'Agence a aussi fourni du soutien pour 19 études approfondies en cours.

Études approfondies exécutées en 2000-2001

Étude approfondie	Promoteur du projet	Ministère responsable	Description du projet
Projet de puits d'eaux souterraines à Kamloops	Ville de Kamloops	Diversification économique de l'Ouest du Canada	La municipalité de Kamloops a soumis une proposition en vue d'installer et d'exploiter un puits d'eaux souterraines sur l'île McArthur à Kamloops pour assurer une amenée d'eau d'urgence reliée au réseau central d'approvisionnement en eau de la ville.
Projet d'approvisionnement en eau de la ville d'Oxford	Ville d'Oxford	Agence de promotion économique du Canada atlantique	La ville d'Oxford, dans le nord-ouest de la province, a soumis une proposition en vue de construire et d'exploiter un puits d'eaux souterraines et un aqueduc pour approvisionner en eau potable fiable ses résidents.
Projet de gazoduc Swan Valley	Swan Valley Gas Corp. / Many Island Pipe Lines Canada Ltd.	Administration du rétablissement agricole des Prairies	La compagnie Many Island Pipe Lines Canada limitée et Swan Valley Gas Corporation ont soumis une proposition en vue de construire et d'exploiter un réseau de gazoducs pour desservir les résidents de Swan Valley dans le sud de la province.
Projet d'aménagement de Ski Marmot Basin	Ski Marmot Basin Ltd.	Agence Parcs Canada	Ski Marmot Basin limitée a soumis une proposition en vue d'installer et d'exploiter un nouveau télésiège quadruple sur Eagle Ridge dans la station de ski Marmot Basin dans le parc national Jasper.
Mine d'or Aquarius	Echo Bay Mines Ltd.	Pêches et Océans Canada	La société Echo Bay Mines limitée a soumis une proposition en vue d'aménager une mine d'or à ciel ouvert ainsi qu'une installation de traitement du minerai sur sa propriété d'Aquarius dans le canton de Macklem près de Timmins en Ontario.

Avantages d'une étude approfondie – Puits d'eaux souterraines à Kamloops

La municipalité de Kamloops a soumis une proposition en vue d'installer et d'exploiter un puits d'eaux souterraines sur l'île McArthur à Kamloops sur la rivière Thompson. Le puits a une capacité de récupération de 40 000 à 48 000 m^3/jour d'eau souterraine. Diversification économique de l'Ouest du Canada, qui financera le projet, a été tenue de faire une étude approfondie du projet.

Les processus d'évaluation environnementale fédéral et provincial ont été harmonisés. Le rapport d'étude approfondie, présenté à l'Agence par la ville de Kamloops, a aussi été utilisé pour la demande d'approbation du projet en vertu de la *Environmental Assessment Act* de la Colombie-Britannique et une période de consultation publique conjointe a été entreprise. L'examen provincial du projet doit être terminé à l'automne 2001.

À l'heure actuelle, 88 p. 100 de l'alimentation en eau de la ville est fournie par le réseau central d'approvisionnement en eau de la ville, une prise d'eau de surface unique sur la rivière South Thompson. Il n'y a aucun système d'alimentation d'urgence en eau. Le puits d'eaux souterraines proposé servira de système d'alimentation d'urgence et assurera que les résidents de Kamloops ne sont pas à risque s'il y a une défaillance du système. De plus, un test de pompage à long terme du puits sera effectué pour évaluer son utilité à titre de système d'aqueduc de rechange. Ces mesures aideront la ville à respecter les conditions de son permis d'approvisionnement en eau résultat des préoccupations sur la qualité de l'eau soulevées par le médecin hygiéniste en 1998.

Le rapport d'étude approfondie révèle que le projet pourrait être mis en œuvre sans provoquer d'effets environnementaux néfastes en tenant compte des mesures d'atténuation proposées et en observant le programme de suivi. Parmi les mesures proposées, on trouve l'engagement par le promoteur de développer une série de plans de protection environnementale et de suivre les effets du rabattement sur la végétation riveraine. L'évaluation environnementale effectuée pour ce projet permet l'intégration des facteurs environnementaux au processus de planification du projet, afin d'assurer une meilleure gestion environnementale du projet au moment de sa mise en œuvre.

- Une stratégie de rechange de règlement des différends a été élaborée et adoptée par l'Agence en janvier 2001. La stratégie est le résultat de discussions en atelier entre les cadres supérieurs des ministères fédéraux et provinciaux et de l'industrie. Les discussions portaient sur les obstacles à l'utilisation accrue des approches de résolution des différends dans le cadre du processus d'évaluation environnementale. La stratégie finale présente un plan de promotion de l'utilisation et de l'acceptation de la résolution de différends dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Avantages d'une étude approfondie – Puits d'eaux souterraines à Kamloops

La municipalité de Kamloops a soumis une proposition en vue d'installer et d'exploiter un puits d'eaux souterraines sur l'île McArthur à Kamloops sur la rivière Thompson. Le puits a une capacité de récupération de 40 000 à 48 000 m^3/jour d'eau souterraine. Diversification économique de l'Ouest du Canada, qui financera le projet, a été tenue de faire une étude approfondie du projet.

Les processus d'évaluation environnementale fédéral et provincial ont été harmonisés. Le rapport d'étude approfondie, présenté à l'Agence par la ville de Kamloops, a aussi été utilisé pour la demande d'approbation du projet en vertu de la *Environmental Assessment Act* de la Colombie-Britannique et une période de consultation publique conjointe a été entreprise. L'examen provincial du projet doit être terminé à l'automne 2001.

À l'heure actuelle, 88 p. 100 de l'alimentation en eau de la ville est fournie par le réseau central d'approvisionnement en eau de la ville, une prise d'eau de surface unique sur la rivière South Thompson. Il n'y a aucun système d'alimentation d'urgence en eau. Le puits d'eaux souterraines proposé servira de système d'alimentation d'urgence et assurera que les résidents de Kamloops ne sont pas à risque s'il y a une défaillance du système. De plus, un test de pompage à long terme du puits sera effectué pour évaluer son utilité à titre de système d'aqueduc de rechange. Ces mesures aideront la ville à respecter les conditions de son permis d'approvisionnement en eau résultat des préoccupations sur la qualité de l'eau soulevées par le médecin hygiéniste en 1998.

Le rapport d'étude approfondie révèle que le projet pourrait être mis en œuvre sans provoquer d'effets environnementaux néfastes en tenant compte des mesures d'atténuation proposées et en observant le programme de suivi. Parmi les mesures proposées, on trouve l'engagement par le promoteur de développer une série de plans de protection environnementale et de suivre les effets du rabattement sur la végétation riveraine. L'évaluation environnementale effectuée pour ce projet permet l'intégration des facteurs environnementaux au processus de planification du projet, afin d'assurer une meilleure gestion environnementale du projet au moment de sa mise en œuvre.

- Une stratégie de rechange de règlement des différends a été élaborée et adoptée par l'Agence en janvier 2001. La stratégie est le résultat de discussions en atelier entre les cadres supérieurs des ministères fédéraux et provinciaux et de l'industrie. Les discussions portaient sur les obstacles à l'utilisation accrue des approches de résolution des différends dans le cadre du processus d'évaluation environnementale. La stratégie finale présente un plan de promotion de l'utilisation et de l'acceptation de la résolution de différends dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

- La formation et les conseils offerts aux partenaires ont augmenté de plus de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente grâce à la prestation de 31 séances de formation et 56 ateliers et présentations sur la Loi et son application. Près de 2400 personnes provenant de ministères fédéraux, de groupes autochtones, d'autorités provinciales et territoriales, de l'industrie privée, d'organisations non gouvernementales et d'établissements d'enseignement ont participé à ces séances. Les rétroactions obtenues par suite des séances révèlent un niveau de satisfaction élevé chez les participants. Les suggestions d'amélioration ont été utilisées pour accroître la qualité des présentations et des cours subséquents.
- De nouveaux énoncés de politique opérationnelle ont été élaborés sur la préparation des descriptions de projet et sur le processus d'examen préalable par catégorie. L'Agence a également élaboré un énoncé opérationnel sur le suivi, qui sera finalisé et distribué à la fin de 2001.
- Pour la première fois, l'Agence a pu compter sur un réseau complet de bureaux régionaux qui ont joué un rôle clé dans la prestation de la formation et de conseils. Ces bureaux ont utilisé les rétroactions obtenues pour adapter la formation et les conseils aux besoins régionaux. Ils ont aussi fourni des services de liaison à guichet unique pour les partenaires, y compris les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En 2000-2001, le bureau régional du Québec, à lui seul, a reçu environ 350 demandes d'information ou de conseil sur la Loi et ses règlements.
- L'Agence a accru le recours au savoir écologique traditionnel (SÉT) dans le processus d'évaluation environnemental fédéral. L'Agence a en particulier contribué à plusieurs initiatives lancées par différents partenaires pour l'élaboration d'outils permettant d'incorporer le SÉT dans les évaluations. De plus, le projet de loi C-19 propose des amendements reconnaissant officiellement la valeur et l'utilité du savoir de la communauté et du savoir traditionnel autochtone pour l'exécution des évaluations environnementales.
- En septembre 2000, l'Agence a lancé avec succès un nouveau programme de recherche et développement (R-D). Celui-ci a été conçu pour favoriser l'innovation et l'excellence des pratiques de l'évaluation environnementale. Pour l'heure, 83 propositions ont été reçues, dont 19 ont reçu des fonds de l'Agence. Cette dernière entend accroître encore son soutien à la R-D ces prochaines années en forgeant et en élargissant ses liens avec divers partenaires, et tout particulièrement avec les instituts de recherche et les universités du Canada. Grâce à son programme de R-D, l'Agence est en mesure de conserver et d'étendre son leadership, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en matière d'excellence de l'évaluation environnementale.

La recherche et le développement sur l'évaluation environnementale

En 2000-2001, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a lancé un programme de recherche et de développement (R-D) sur l'évaluation environnementale pour améliorer la pratique d'évaluation environnementale et aider l'administration fédérale à relever les défis futurs.

Tôt dans le processus, l'innovation, l'excellence, la pertinence et la communication ont été identifiés comme les principes directeurs du programme. L'importance d'optimiser les ressources a aussi été identifiée comme une priorité du programme. L'établissement de partenariats avec d'autres organisations est aussi essentiel à la mise en œuvre du programme, particulièrement puisque le programme est conçu à l'intention de la communauté canadienne d'évaluation environnementale. L'Agence a donc mis en œuvre le programme de concert avec les autres ministères fédéraux et a élaboré des partenariats avec les provinces, les établissements d'enseignement et de recherche, le secteur privé et les organisations environnementales.

Le programme comprend un processus transparent et concurrentiel pour obtenir des propositions et accorder le financement aux projets de recherche. Il existe aussi un processus de révision par les pairs des rapports finaux pour assurer que la recherche est conforme aux normes d'excellence de la communauté des chercheurs. Enfin, conformément aux principes de communication et de partage de l'information, l'Agence publiera les rapports de recherche dans les deux langues sur son site Web. Dans le cadre de ce programme, l'Agence a également élaboré une série de colloques pancanadiens destinés à réunir les chercheurs, les décideurs et les praticiens afin de discuter des répercussions des résultats des recherches. Cette série devrait s'avérer très excitante, puisqu'elle permettra de combler l'écart entre recherche et pratique et pourrait résulter en des projets de recherches combinant les besoins des praticiens et la vision de l'avenir des chercheurs.

- Le site Web de l'Agence a été rendu plus convivial. Lancé en mars 2001, le site a été grandement amélioré, visuellement et en terme de contenu. Le nombre de visites par le public a par conséquent augmenté de 100 p. 100. D'autres améliorations qui seront apportées dans un avenir rapproché permettront de suivre le niveau de participation du public. Ces améliorations permettront d'évaluer la contribution aux résultats stratégiques de l'Agence.
- Par suite de l'adoption par le gouvernement fédérale de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politique et de programme en 1999, l'Agence a travaillé de concert avec d'autres ministères et organismes afin de promouvoir des pratiques d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) uniformes et de grande qualité. En 2000-2001, l'Agence a offert des séances sur la directive et sa mise en œuvre à différentes organisations gouvernementales. Près de 75 p. 100 des ministères et organismes régis par la directive ont suivi la séance. Le comité interministériel d'ÉES s'est réuni deux fois cette année pour identifier les outils et les approches permettant

La recherche et le développement sur l'évaluation environnementale

En 2000-2001, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a lancé un programme de recherche et de développement (R-D) sur l'évaluation environnementale pour améliorer la pratique d'évaluation environnementale et aider l'administration fédérale à relever les défis futurs.

Tôt dans le processus, l'innovation, l'excellence, la pertinence et la communication ont été identifiés comme les principes directeurs du programme. L'importance d'optimiser les ressources a aussi été identifiée comme une priorité du programme. L'établissement de partenariats avec d'autres organisations est aussi essentiel à la mise en œuvre du programme, particulièrement puisque le programme est conçu à l'intention de la communauté canadienne d'évaluation environnementale. L'Agence a donc mis en œuvre le programme de concert avec les autres ministères fédéraux et a élaboré des partenariats avec les provinces, les établissements d'enseignement et de recherche, le secteur privé et les organisations environnementales.

Le programme comprend un processus transparent et concurrentiel pour obtenir des propositions et accorder le financement aux projets de recherche. Il existe aussi un processus de révision par les pairs des rapports finaux pour assurer que la recherche est conforme aux normes d'excellence de la communauté des chercheurs. Enfin, conformément aux principes de communication et de partage de l'information, l'Agence publiera les rapports de recherche dans les deux langues sur son site Web. Dans le cadre de ce programme, l'Agence a également élaboré une série de colloques pancanadiens destinés à réunir les chercheurs, les décideurs et les praticiens afin de discuter des répercussions des résultats des recherches. Cette série devrait s'avérer très excitante, puisqu'elle permettra de combler l'écart entre recherche et pratique et pourrait résulter en des projets de recherches combinant les besoins des praticiens et la vision de l'avenir des chercheurs.

- Le site Web de l'Agence a été rendu plus convivial. Lancé en mars 2001, le site a été grandement amélioré, visuellement et en terme de contenu. Le nombre de visites par le public a par conséquent augmenté de 100 p. 100. D'autres améliorations qui seront apportées dans un avenir rapproché permettront de suivre le niveau de participation du public. Ces améliorations permettront d'évaluer la contribution aux résultats stratégiques de l'Agence.
- Par suite de l'adoption par le gouvernement fédérale de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politique et de programme en 1999, l'Agence a travaillé de concert avec d'autres ministères et organismes afin de promouvoir des pratiques d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) uniformes et de grande qualité. En 2000-2001, l'Agence a offert des séances sur la directive et sa mise en œuvre à différentes organisations gouvernementales. Près de 75 p. 100 des ministères et organismes régis par la directive ont suivi la séance. Le comité interministériel d'ÉES s'est réuni deux fois cette année pour identifier les outils et les approches permettant

de mettre la directive en œuvre. Conformément à cette initiative, l'Agence a aussi établi un nouveau processus permettant d'identifier les initiatives du Cabinet qui pourraient nécessiter une ÉES.

- L'Agence continue à participer activement à différents comités qui font la promotion d'approches coordonnées au développement durable. Il s'agit notamment du Comité de coordination du développement durable, du Groupe de travail des sous-ministres adjoints sur le développement durable, du Réseau interministériel sur le développement durable et du Comité de mesure du rendement pour des activités gouvernementales à l'appui du développement durable.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 :

Des approches d'évaluation environnementale coordonnées dans l'ensemble de l'administration fédérale et harmonisées avec celles d'autres instances

Contexte/historique

Au Canada, toutes les compétences fédérales et provinciales administrent une forme ou une autre de régime d'évaluation environnementale. L'application de ces régimes à des projets uniques exige une bonne collaboration afin d'éviter le double emploi, accroître la confiance et réduire les coûts et les délais potentiels.

L'Agence favorise des approches cohérentes en matière d'évaluation environnementale au Canada et avec ses partenaires internationaux. À cet égard, l'Agence travaille avec ses partenaires provinciaux pour harmoniser les processus lorsque cela est possible. Elle encourage aussi les relations suivies avec les communautés autochtones. Les processus émergents d'évaluation environnementale dans le cadre des ententes d'autonomie et de revendication territoriales prennent de plus en plus d'importance.

L'Agence s'est enfin engagée à clarifier et à améliorer les processus d'évaluation environnementale ayant des répercussions internationales. Les relations internationales donnent au Canada la chance de partager et d'acquérir de l'expertise et d'établir des mécanismes à l'appui du développement durable mondial, à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Le Canada doit en outre s'assurer que ses responsabilités internationales à l'égard de l'évaluation environnementale reflètent les questions de politique en matière de commerce extérieur et qu'elles n'affectent pas de manière négative la situation concurrentielle des exportateurs canadiens.

STRATÉGIE

Pour obtenir ce résultat stratégique, l'Agence a adopté la priorité stratégique suivante :

Expliquer et améliorer le processus d'évaluation environnementale en collaboration avec d'autres instances et avec ses partenaires fédéraux.

Une application efficace du processus d'évaluation environnementale exige la participation et la collaboration des différents intervenants. En faisant la promotion des réseaux multipartites et des partenariats, l'Agence peut améliorer le processus d'évaluation

environnementale à tous les niveaux. Les Canadiens peuvent ensuite profiter des avantages d'une gestion environnementale de meilleure qualité.

Résultats en 2000-2001

- L'Agence a continué à fournir des conseils et de l'aide de façon continue aux 14 Premières Nations et à Affaires indiennes et du Nord canadien sur le développement de régimes d'évaluation environnementale en vertu de la nouvelle *Loi sur la gestion des terres des premières nations*. Ces régimes devraient être en place dans les douze mois de l'approbation des codes d'administration des terres des diverses bandes par leur administration. Quoique de nombreuses bandes ont déjà adopté de tels codes, des demandes de prolongation des délais de mise en œuvre des dispositions sur l'évaluation environnementale ont été présentées, en raison de la complexité du processus.
- L'Agence appuie les négociateurs fédéraux puisqu'ils cherchent à intégrer les dispositions en matière d'évaluation environnementale dans des ententes complexes d'autonomie gouvernementale et de revendication territoriale. Au cours du dernier exercice, l'Agence a participé activement à 37 négociations avec des groupes autochtones de partout au Canada. Un certain nombre d'ententes sont sur le point d'être signées. De plus, l'Agence a préparé et fait approuver une série de lignes directrices à l'intention des négociateurs fédéraux et des employés de l'Agence participant aux négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales. Cette initiative assurera une plus grande uniformité des ententes. Il est important de noter que depuis la mise en œuvre de la Loi, toutes les ententes prévoyant un organisme législatif en matière d'évaluation environnementale contiennent des dispositions exigeant que les régimes résultants respectent ou excèdent les exigences fixées par la Loi.
- Une nouvelle entente, qui vient s'ajouter à celles conclues avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, a été conclue avec le Manitoba en mai 2000 en vertu de l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation environnemental* et de l'*Entente auxiliaire sur l'évaluation environnementale* de 1998. Ces ententes énoncent les grands principes et les pratiques de coopération afin que les gouvernements travaillent ensemble à atteindre la plus haute qualité de protection de l'environnement. L'Agence a aussi entrepris des travaux durant l'exercice 2000-2001pour la conclusion d'une entente avec l'Ontario, et les négociations avec Terre-Neuve ont débuté au printemps 2001. Des discussions préliminaires ont aussi eu lieu avec le Nouveau-Brunswick. Le succès des ententes et les leçons apprises au cours du processus sont des outils qui servent à promouvoir les nouvelles négociations. Chaque nouvelle entente permet d'accroître le nombre de projets canadiens faisant l'objet d'une seule évaluation environnementale. En 2000-2001, par exemple, tous les projets proposés dans les provinces ayant conclu des ententes et qui étaient assujettis à une évaluation environnementale provinciale ainsi qu'à une étude approfondie en vertu de la Loi, ont fait l'objet d'une seule évaluation harmonisée.
- Au cours de l'année, l'Agence a travaillé avec différents ministères et organismes fédéraux, gouvernements territoriaux, comités de gestion des ressources et Premières Nations dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon afin d'élaborer des approches pour un processus coordonné d'examen des développements de gazoducs dans le Nord. Une entente a été conclue dans les Territoires du Nord-Ouest en mars entre une douzaine

d'administrations sur l'orientation à l'intention des promoteurs éventuels de projets pipeliniers dans le Nord.

- L'Agence a fourni le soutien nécessaire à son président qui est également administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale énoncés dans la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ). En 2000-2001, l'Agence a mis au point et coordonné une approche aux processus d'évaluation environnementale en vertu de la Loi et de la CBJNQ pour cinq projets auxquels ont participé des ministères fédéraux et la Commission fédérale d'examen. L'Agence a également coordonné des activités conjointes de consultations publiques avec la Commission provinciale d'examen participant à ces projets. De plus, des ententes de contributions fédérales-provinciales ont été conclues pour deux comités consultatifs (cri et inuit) identifiés dans les chapitres 22 et 23 de la CBJNQ.
- L'Agence a continué de renforcer ses liens avec ses partenaires dans le cadre de comités multipartites et interministériels comme le Comité consultatif de la réglementation, le Conseil supérieur de l'évaluation environnementale, le Comité fédéral-provincial des administrateurs de l'évaluation environnementale et les comités régionaux d'évaluation environnementale. Ces comités ont apporté une importante contribution au rapport du ministre au Parlement sur l'examen quinquennal de la Loi. Des discussions franches et ouvertes ont permis de générer des liens solides entre les partenaires et ont contribué à améliorer le processus d'évaluation environnementale à tous les niveaux.

Créer des partenariats solides

L'Agence préside plusieurs comités ayant pour but le partage d'information et le renforcement des évaluations environnementales.

Comité	Membres	Raison d'être
Comité consultatif de la réglementation	• Représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. • Membres d'organisations non gouvernementales de l'industrie, autochtones et environnementales.	Consultation sur les questions de réglementation et de politique relatives aux évaluations environnementales fédérales.
Conseil supérieur de l'évaluation environnementale	• Gestionnaires supérieurs du gouvernement fédéral représentant les différents ministères et organismes.	Partage de l'information sur les questions d'évaluation environnementale courantes et à venir touchant le gouvernement fédéral.
Comité fédéral-provincial des administrateurs de l'évaluation environnementale	• Représentants supérieurs des services fédéraux et provinciaux d'évaluation environnementale.	Discussion sur les questions d'évaluation environnementale intéressant différentes instances.
Comités régionaux d'évaluation environnementale	• représentants régionaux d'évaluation environnementale de différents ministères fédéraux et provinciaux.	Partage de l'information et discussion sur les approches coordonnées aux évaluations environnementales entre les instances à l'intérieur d'une région géographique.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 3 :

Application cohérente et prévisible des facteurs environnementaux dans la prise de décision fédérale

Contexte/historique

Le respect des processus d'évaluation environnementale par le gouvernement représente une question de plus en plus importante. La Commissaire à l'environnement et au développement durable a soulevé des préoccupations à cet égard et a recommandé à l'Agence de prendre l'initiative afin d'aider les ministères et organismes fédéraux à se conformer à la Loi. Il n'y a à l'heure actuelle aucune disposition sur l'exécution dans la Loi. L'Agence cherche plutôt à promouvoir le respect en encourageant une application uniforme et prévisible de la Loi par les ministères et les organismes fédéraux. Elle cherche à accroître la portée de la Loi afin qu'un plus grand nombre d'activités avec des répercussions environnementales potentielles touchant le gouvernement fédéral soient évaluées. Elle favorise également le respect en s'assurant que les personnes responsables de l'application de la Loi aient la formation et les outils adéquats pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Stratégie

Pour obtenir ce résultat, l'Agence s'est concentrée sur deux priorités stratégiques :

Améliorer la capacité de l'Agence de surveiller, d'évaluer et de favoriser la conformité

Il est extrêmement important que les parties intéressées puissent interpréter leurs responsabilités en vertu de la Loi de façon cohérente et prévisible. Afin de faciliter et d'améliorer le respect, l'Agence doit évaluer à quel point les autres ministères et organismes comprennent leurs responsabilités à l'égard de la Loi. Cela permet à l'Agence de repérer les lacunes et les réussites et d'améliorer les conseils qu'elle offre. L'Agence a une responsabilité continue de fournir de la formation et des conseils adaptés aux besoins des ministères et des organismes.

Corriger les lacunes dans l'application de la Loi et dans les autres processus d'évaluation environnementale fédéraux

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 1995, l'Agence s'efforce d'accroître l'uniformité et la prévisibilité de l'application du processus par la réglementation. Les règlements servent à accroître la qualité du respect de la Loi et à modifier la liste des activités à évaluer. Ces efforts sont le résultat de consultations publiques pancanadiennes et des rétroactions des différents partenaires.

Il est également important de renforcer l'application du suivi des projets. Cela permet d'obtenir des rétroactions sur les prévisions des répercussions environnementales et sur la qualité de l'évaluation. Les suivis permettent également l'application de mesures d'atténuation, lorsque les répercussions d'un projet s'écartent des prévisions. Enfin, le suivi offre des leçons qui permettent d'améliorer la qualité des futures évaluations environnementales.

Résultats en 2000-2001

- En janvier 2001, le *Règlement déterminant des autorités fédérales* a été modifié pour inclure l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers comme autorité fédérale en vertu de la Loi. Ainsi, lorsque des terres sont louées par l'Office pour des projets de développement gaziers et pétroliers, ces projets doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la Loi. Cette désignation fait partie des efforts de l'Agence afin d'élaborer une approche plus cohérente et équitable pour les évaluations environnementales des projets de développement pétrolier et gazier extracôtiers. Cet ajout de l'Office à titre d'autorité fédérale sert également à augmenter le nombre de nouveaux types de projets assujettis au processus fédéral d'évaluation environnementale.
- Compte tenu du projet de loi C-19, l'Agence a commencé à travailler avec différents partenaires au sujet des modifications ou des ajouts potentiels aux règlements qui pourraient être requis en relation avec les nouvelles modifications proposées à la Loi. Cela comprend la modification du *Règlement sur la liste d'exclusion,* du *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales* et du *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes*, et l'élaboration potentielle de règlements sur les conseils de bande, l'Agence canadienne de développement international ainsi que les administrations aéroportuaires locales dont les activités se déroulent sur des terres domaniales louées. Des discussions préliminaires sur le développement des règlements ont eu lieu en 2000-2001 avec les intervenants touchés, à l'appui des modifications réglementaires. S'ils sont approuvés, les nouveaux règlements entraîneraient, ces prochaines années, une augmentation du nombre de projets susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui seraient assujettis à la Loi.
- Pour poursuivre le travail commencé au cours des exercices précédents, l'Agence a continué à élaborer un programme d'assurance de la qualité avec les ministères et les organismes fédéraux. En 2000-2001, l'Agence et ses partenaires ont concentré leurs efforts sur l'élaboration du programme conformément aux modifications proposées à la Loi par suite de l'examen quinquennal. Des modifications précises ont été intégrées au projet de loi C-19, ce qui enchâsserait le programme d'assurance de la qualité dans la Loi modifiée. Le programme proposé surveillerait et rehausserait donc le respect de la Loi et mesurerait la qualité des évaluations en fonction d'une série d'indicateurs communs. Son objectif serait l'amélioration continue des évaluations environnementales fédérales. Le programme constituerait aussi l'avantage d'être une initiative de premier plan afin de mieux mesurer le rendement en fonction des résultats stratégiques de l'Agence. La mise au point du programme ne sera faite qu'après l'adoption du projet de loi C-19 et après une série de vastes consultations interministérielles.

4.2 Gestion des ressources humaines

Contexte/historique

Une saine gestion des ressources humaines est un facteur clé de la capacité de l'Agence à exécuter sa mission et à respecter ses engagements. L'Agence reconnaît l'importance d'offrir un environnement de travail de choix et cherche continuellement à améliorer ses pratiques de gestion des ressources humaines.

Stratégie

Afin de respecter ses engagements en matière de ressources humaines, l'Agence a veillé à développer ses capacités relatives aux employés et à devenir une organisation d'apprentissage. Cela exige la création d'un leadership efficace à tous les niveaux fondé sur les valeurs de la fonction publique.

Résultats en 2000-2001

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, l'Agence a accompli les tâches suivantes en 2000-2001 :

- L'Agence a examiné les préoccupations soulevées dans le Sondage auprès des fonctionnaires, notamment la lourdeur de la charge de travail. L'Agence a revu les pratiques de travail et augmenté le recours aux étudiants, aux détachements et aux programmes de développement organisationnel comme le Programme de stagiaires en gestion et le Programme cours et affectations de perfectionnement.
- L'Agence a continué de promouvoir les programmes gouvernementaux comme l'équité d'emploi et les langues officielles. Elle a réussi à accroître la représentation de tous les groupes cibles. Tout en reconnaissant que de tels programmes reflètent de saines pratiques de gestion qui permettent d'attirer et de retenir les meilleurs employés possible, l'Agence continue de suivre ses pratiques de dotation, de formation et d'emploi afin de s'assurer que les principes de ces programmes gouvernementaux sont respectés.
- Par son programme de primes et de reconnaissances, l'Agence a souligné l'énergie, les compétences et les connaissances de ses employés. Elle a remis des prix pour des réalisations exemplaires et a souligné le long service de six employés. De plus, tous les employés ont eu la possibilité de suivre des séances de formation, y compris des séances de formation à l'interne tout au cours de l'année.
- Afin de promouvoir de bonnes relations de travail et une vision commune pour l'Agence, différentes initiatives de constitution d'équipe ont été mises en œuvre pour réunir les employés dans un cadre social ou de partage de l'information. Ces réunions ont joué un rôle important pour la création d'un environnement de travail cohésif et agréable et ont permis de connaître les commentaires et les préoccupations des employés.

ANNEXE I Autres renseignements sur l'Agence

A1.1 Partenaires de coexécution

Les relations entre l'Agence et ses principaux partenaires de coexécution sont décrites ci-après :

Ministères et organismes fédéraux : Ce sont les partenaires avec lesquels l'Agence entretient des relations de travail étroites, car la plupart ont des attributions en vertu de la Loi pour mener des évaluations environnementales ou y contribuer par une expertise technique. Par exemple, 29 ministère et organismes responsables ont effectué plus de 6000 évaluations en 2000-2001 (voir la section A3.3 de l'Annexe III, Sommaire statistique sur les évaluations environnementales).

En outre, l'Agence préside le Conseil supérieur de l'évaluation environnementale ainsi que des comités régionaux d'évaluation environnementale composés de représentants de nombreux ministères et organismes fédéraux. Il s'agit de tribunes où l'on fait part des meilleures pratiques et où l'on contribue à l'élaboration de cours de formation et de documents d'orientation ainsi que de politiques et de règlements fédéraux.

Gouvernements provinciaux : L'évaluation environnementale est une responsabilité partagée. L'Agence travaillera avec les gouvernements provinciaux pour assurer une exécution prévisible, uniforme et efficace. L'*Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale* et les ententes bilatérales sur la collaboration en matière d'évaluation environnementale ont joué un rôle clé pour assurer des efforts de collaboration dans le but de minimiser les chevauchements et l'application irrégulière du processus par des évaluations conjointes. L'Agence a six bureaux régionaux qui sont les principaux points d'interaction et de liaison avec les gouvernements provinciaux et les autres partenaires. Ils servent aussi de guichet unique pour les services régionaux d'évaluation environnementale.

Groupes autochtones : Dans le cadre des ententes globales relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale, de nouveaux régimes d'évaluation environnementale sont établis. L'Agence travaille en étroite collaboration avec les groupes autochtones pour élaborer un processus d'évaluation environnementale qui aidera les communautés à promouvoir un développement durable.

Organisations non gouvernementales environnementales et industrie : Les organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) et les représentants de l'industrie sont des participants importants à la fourniture de produits et de services en matière d'évaluation environnementale aux Canadiens. Elles aident l'Agence dans l'évaluation environnementale des projets en vertu de la Loi et participent activement à l'élaboration des nouveaux règlements et à l'amélioration des politiques et programmes.

A1.2 Structure de l'Agence

Diagramme A1 : Organigramme

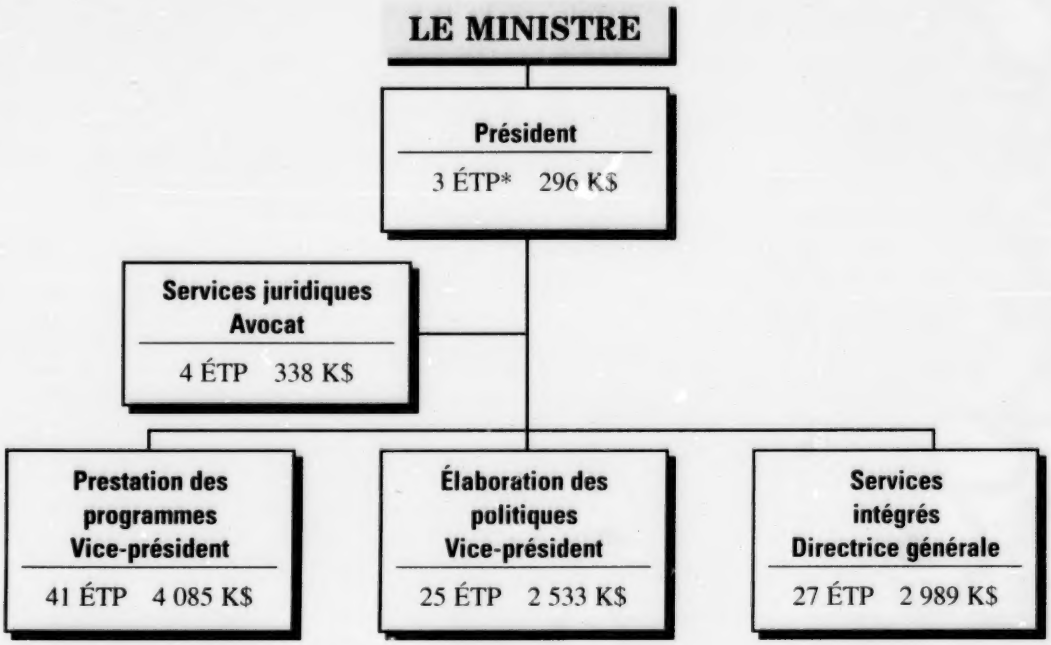

Coût net du programme pour 2000-2001 : 10 241 K$

* L'équivalent temps plein (ÉTP) est une mesure des ressources humaines fondée sur la moyenne des niveaux d'emploi. En 2000-2001, l'Agence a employé 100 ÉTP, soit l'équivalent de 100 personnes travaillant une année complète.

ANNEXE II Renseignements financiers

A2.1 Aperçu du rendement financier

L'Agence a terminé son exercice 2000-2001 avec un solde de 6 p.100 de son budget de fonctionnement (total des autorisations). Dans l'ensemble, l'Agence a dépensé 11 387 427 $ pendant l'exercice. Les dépenses directes pour chaque grand secteur d'activité comprennent ce qui suit :

	(000$)
• Bureaux régionaux – renseignements, conseils, coordination et soutien à la liaison	1 448,7
• Analyse, consultations publiques, rédaction et dépôt d'un rapport et d'un projet de loi au Parlement relativement à l'examen de la Loi	1 010,3
• Outils pour faire progresser la mise en œuvre de la Loi et améliorer le processus, y compris : des modifications aux règlements; des énoncés de politique opérationnelle et des modèles d'examens préalables par catégorie; la prestation de matériels de formation et de sensibilisation des clients; un programme d'assurance de la qualité; le savoir écologique traditionnel dans les évaluations; une stratégie de rechange de règlement des différends	1 170,8
• Initiatives politiques, y compris l'harmonisation fédérale-provinciale, l'évaluation environnementale stratégique et la recherche et développement	317,4
• Soutien à l'intégration des intérêts et de la participation des Autochtones dans l'évaluation environnementale par l'élaboration de dispositions dans le cadre d'ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, outre l'acquittement des obligations en vertu de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*	213,1
• Coûts liés aux commissions d'examen, y compris le projet de la mine de charbon Cheviot, le projet de pipeline Canadian Millenium, le projet d'accumulation et de détournement des eaux de la rivière Highwood et le projet d'autoroute du ruisseau Red Hill	198,7
• Soutien à d'autres ministères pour mener des études approfondies et formuler des recommandations	110,2
• Modernisation et tenue à jour du site Web de l'Agence et mise en œuvre des initiatives du Gouvernement en direct	270,7
• Gestion des activités liées aux ressources humaines en vue de développer la capacité des employés et de devenir une organisation d'apprentissage	432,4

Même si l'Agence a reçu en août 1998 l'autorisation de recouvrer auprès des promoteurs de projets ses coûts liés aux commissions d'examen, cette autorisation n'a pas encore été utilisée parce qu'aucune commission d'examen admissible n'a été créée depuis. L'Agence a généré des revenus de quelque 181 662 $ provenant de la vente de services de formation et de publications.

A2.2 Sommaire financier – Tableaux

On trouvera dans cette partie des renseignements sur le rendement financier selon diverses présentations. Les données financières sommaires, comme les données figurant au tableau A1, sont présentées sous des rubriques et colonnes distinctes. Pour plus de précision, ces rubriques sont définies de la façon suivante :

Dépenses prévues/Revenus	Ce qui était prévu au début de l'exercice 2000-2001.
Autorisations totales	Les dépenses prévues ainsi que les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement pour les ministères fédéraux, compte tenu des nouvelles priorités et des imprévus (budget d'exploitation). Les autorisations totales représentent la somme des montants prévus au budget des dépenses principales et supplémentaires et des autres autorisations.
Dépenses réelles	Ce qui a été dépensé ou perçu au cours de l'exercice 2000-2001.
Revenus réutilisables	Revenus que l'Agence peut réutiliser pour compenser les dépenses de programme. Par exemple, le recouvrement des coûts pour les examens par une commission.
Revenus non réutilisables	Revenus perçus au nom du gouvernement et qui ne peuvent être utilisés par l'Agence pour compenser des dépenses de programme.

Tableau A1 Sommaire des crédits approuvés

		2000-2001		
Crédit	*(en milliers de dollars)*	**Dépenses Prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
	Agence canadienne d'évaluation Environnementale			
15	Dépenses de programme	11 418	10 991,2	**10 241,4**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux	1 021	1 146	**1 146**
	Total pour l'Agence	**12 439**	**12 137,2**	**11 387,4**

Remarque : L'écart entre les autorisations totales et les dépenses prévues, qui est d'environ 302 000 $ reflète le fait que l'Agence n'a pas demandé l'entière autorité des reports à son budget d'exploitation en 2000-2001. Les dépenses réelles étaient d'environ 1 050 000 $ inférieures aux dépenses prévues en raison des retards de mise en œuvre des changements à la Loi.

Tableau A2 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

	2000-2001		
(en milliers de dollars)	**Dépenses Prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Équivalents temps plein (ÉTP)	95	100	**100**
Exploitation	15 935	15 257,2	**11 126,2**
Subventions et contributions votées	95	471	**471**
Total des dépenses brutes	16 030	15 728,2	**11 597,2**
Moins : Revenus réutilisables	(3 591)	(3 591)	**(209,8)**
Total des dépenses nettes	12 439	12 137,2	**11 387,4**
Autres revenus et dépenses			
Revenus non réutilisables	-	-	-
Coût des services fournis par d'autres ministères	1 274	1 341,9	**1 341,9**
Coût net du programme	**13 713**	**13 479,1**	**12 729,3**

Remarque : En raison de l'arrondissement des chiffres, les additions peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués. Le coût des services fournis par d'autres ministères est d'environ 68 000 $ supérieur au coût prévu en raison de l'augmentation des primes d'assurance des employés et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor et les salaires et coûts connexes payés par Justice Canada.

Tableau A3 Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

			2000-2001		
(en milliers de dollars)	**Dépenses réelles 1998-1999**	**Dépenses réelles 1999-2000**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Agence canadienne d'évaluation environnementale	**9 757**	**11 415,6**	**12 439**	**12 137,2**	**11 387,4**

Tableau A4 Revenus

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001 Dépenses prévues	2000-2001 Autorisations totales	2000-2001 Revenus réels
Revenus réutilisables					
Agence canadienne d'évaluation environnementale	722,7	344	3 591	3 591	209,8
Revenus non prévus	-	-	-	-	-
Total des revenus réutilisables	**722,7**	**344**	**3 591**	**3 591**	**209,8**
Revenus non réutilisables					
Agence canadienne d'évaluation environnementale	39,7	14,9	-	-	-
Revenus non prévus	-	-	-	-	-
Total des revenus non réutilisables	**39,7**	**14,9**	**-**	**-**	**-**
Revenus totals	**762,4**	**358,9**	**3 591**	**3 591**	**209,8**

Remarque : *Revenus réutilisables :* En septembre 1998, l'Agence a reçu l'autorisation de recouvrer les coûts de la tenue d'examens par une commission auprès des promoteurs de projet. Les autorisations sont fondées sur les moyennes historiques des coûts des commissions. Mais au cours de l'exercice 2000-2001, aucune commission d'examen admissible n'a été établie, ce qui explique la différence d'environ 3,4 millions de dollars entre les Autorisations totales et les Revenus réels perçues.

Revenus non réutilisables : Les Revenus non réutilisables pour 2000-2001 sont principalement les produits de la vente des biens excédentaires de l'État.

Tableau A5 Paiements législatifs

(en milliers de dollars)	Paiements réels 1998-1999	Paiements réels 1999-2000	2000-2001 Dépenses prévues	2000-2001 Autorisations totales	2000-2001 Paiements réels
Agence canadienne d'évaluation environnementale	931	995	1 021	1 146	1 146
Total des paiements législatifs	**931**	**995**	**1 021**	**1 146**	**1 146**

Remarque : Le seul paiement prévu par la Loi auquel est assujettie l'Agence est celui des avantages sociaux.

Tableau A6 Paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Paiements réels 1998-1999	Paiements réels 1999-2000	2000-2001 Dépenses prévues	2000-2001 Autorisations totales	2000-2001 Paiements réels
CONTRIBUTIONS					
Contribution à la province de Québec – *Convention de la Baie James et du Nord québécois*	95	101	95	104	**104**
Contributions visant à soutenir la recherche, le développement et la promotion des évaluations environnementales[1]	6	305,8	-	324,2	**324,2**
Contributions visant à aider le public à participer aux examens d'évaluation environnementale[2]	111,3	48,1	-	42,8	**42,8**
Total des contributions	**212,3**	**454,9**	**95**	**471**	**471**
Total des paiements de transfert	**212,3**	**454,9**	**95**	**471**	**471**

1. Les contributions visant à soutenir la recherche et le développement durant l'exercice 2000-2001 ont été accordées à des projets visant l'amélioration de la pratique de l'évaluation environnementale.

2. La demande de financement de la participation du public aux examens par une commission dépend du nombre de grands projets faisant l'objet d'une évaluation. En 2000-2001, seul le projet de gazoduc du Millenium a dû être financé. Étant donné que les retards dans la tenue de cet examen n'ont pas été constatés avant le dépôt du Budget des dépenses principal, les dépenses prévues pour 2000-2001 ont été fixées à zéro.

ANNEXE III Regroupement des rapports

A3.1 Stratégie de développement durable

Les tableaux suivants décrivent les progrès de l'Agence vers l'atteinte des objectifs fixés dans sa Stratégie de développement durable de 1997. Les résultats sont présentés en fonction des engagements pris par l'Agence dans son *Rapport sur les plans et priorités 2000-2001*. Durant l'année visée, une stratégie révisée a été élaborée et déposée en février 2001[3]. Cette stratégie révisée offre à l'Agence la chance de pousser le développement au-delà des réalisations de la première stratégie. Les progrès vers l'atteinte des nouveaux objectifs décrits dans la stratégie révisée seront décrits dans le rapport du prochain exercice.

3. Pour tout renseignement supplémentaire sur la stratégie révisée de l'Agence, il suffit de se rendre au site Web de l'Agence à l'adresse suivante : **www.acee-ceaa.gc.ca**

Objectif clé 1 : Promouvoir l'utilisation de l'évaluation environnementale comme outil de mise en œuvre du développement durable	
Indicateurs de rendement ou objectifs : **Utiliser l'évaluation environnementale des projets plus efficacement comme mécanisme de soutien au développement durable**	
Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Continuer de fournir l'orientation qui aidera les promoteurs, les autorités responsables et les praticiens d'évaluation environnementale à jouer efficacement les rôles qui leur sont attribués par la Loi.	Cinq examens par une commission en cours ont été gérés par l'Agence en 2000-2001. 29 ministères et organismes responsables ont entrepris près de 6 138 examens préalables conformément à leurs obligations en matière d'évaluation environnementale en vertu de la Loi. Cinq études approfondies ont été achevées et des recommandations remises au ministre de l'Environnement incluant des mesures de développement durable. L'Agence a donné de façon continue des conseils aux autorités responsables pour promouvoir la conformité à la Loi à l'appui du développement durable. L'Agence a fourni une formation sur les procédures et une orientation sur des projets particuliers à d'autres ministères et organismes fédéraux.
Élaborer et livrer des outils de formation à un large éventail de groupes intéressés.	L'Agence a donné 31 séances de formation et 56 ateliers et présentations aux différents partenaires sur une diversité de sujets touchant la Loi et ses dispositions. Du matériel d'orientation a été élaboré pour aider les ministères fédéraux à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'évaluation environnementale. De nouveaux énoncés de politique opérationnelle sur la préparation des descriptions de projet et sur le processus d'examen préalable par catégorie ont été préparés. Une ébauche d'énoncé de politique opérationnelle sur le suivi a été préparé et devrait être finalisée au cours de l'année.
Indicateurs de rendement ou objectifs : **Meilleure intégration de l'évaluation environnementale stratégique dans les projets de politiques, de plans et de programmes fédéraux**	
Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Collaborer avec d'autres ministères et organismes fédéraux à la promotion de l'application de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) et favoriser des pratiques cohérentes pour la communication de rapports d'ÉES dans tous les organismes fédéraux.	Depuis l'adoption de la Directive du Cabinet de 1999, l'Agence a fait la promotion des ÉES auprès de tous les organismes gouvernementaux, de différentes façons, notamment : - Présidence d'un comité interministériel sur l'ÉES dont le mandat est de faciliter la mise en œuvre de la directive du Cabinet et de partager l'information et les meilleures pratiques. Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'année pour élaborer des outils et des approches permettant d'améliorer la mise en œuvre de la Directive; - Animation de 30 séances d'information pour les ministères et les aider à déterminer comment appliquer l'ÉES; - Conseils et orientation sur l'application des principes de l'ÉES lorsqu'on lui a demandé de contribuer à sa préparation; - Mise en œuvre d'un nouveau processus visant à identifier les initiatives du Cabinet exigeant une ÉES.

Objectif clé 2 : Promouvoir l'utilisation généralisée de l'évaluation environnementale avec d'autres ministères et instances	
Indicateurs de rendement ou objectifs : **Faire mieux connaître et comprendre le processus fédéral d'évaluation environnementale**	
Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Continuer d'améliorer le rôle des bureaux régionaux à titre de centres principaux d'orientation et d'aide pour les parties intéressées.	Pour la première fois, l'Agence a pu compter sur un réseau complet de bureaux régionaux en 2000-2001. Tous les bureaux ont offert des cours de formation, diffusé des produits d'orientation et donné conseils et orientation aux praticiens de l'évaluation environnementale fédéraux, provinciaux, autochtones et du secteur privé.
Travailler en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux à la mise en œuvre d'un système d'évaluation des examens préalables réalisés en vertu de la Loi.	L'Agence, en collaboration avec le Comité interministériel sur l'assurance de la qualité, a continué ses efforts vers la création d'un programme d'assurance de la qualité applicable dans toute l'administration fédérale. En 2000-2001, l'Agence a concentré ses efforts sur le développement d'un programme conforme aux amendements proposés à la Loi. La mise au point du programme ne pourra être accomplie qu'à la fin du processus d'examen parlementaire des modifications proposées à la Loi et des consultations interministérielles exhaustives.
Continuer de fournir l'orientation qui aidera les promoteurs, les autorités responsables et les praticiens d'évaluation environnementale à jouer efficacement le rôle respectif qui leur est attribué par la Loi.	Différentes séances ont été tenues avec le Comité consultatif de réglementation multipartite, le Conseil supérieur interministériel sur l'évaluation environnementale, le Comité fédéral-provincial des administrateurs de l'évaluation environnementale, et les comités régionaux d'évaluation environnementale. En plus d'accroître les connaissance sur les questions et les tendances en matière d'évaluation environnementale dans tous les ministères fédéraux, ces séances ont permis d'obtenir des commentaires précieux pour la rédaction du rapport du ministre au Parlement sur l'examen quinquennal.
Élaborer et livrer des outils de formation à un large éventail de groupes intéressés.	La formation et l'orientation offertes dans le cadre de l'objectif 1 visait plusieurs partenaires d'autres ministères et d'autres compétences et ont donc contribué à l'atteinte de l'objectif 2.
Indicateurs de rendement ou objectifs : **Harmonisation de l'application de la Loi avec les autres instances**	
Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Négocier des accords d'harmonisation bilatéraux avec les provinces en vertu de l'*Entente auxiliaire sur l'évaluation environnementale.*	Un accord de collaboration bilatéral en matière d'évaluation environnementale a été conclu avec le Manitoba pour améliorer la collaboration dans le cadre des évaluations environnementales des projets proposés. Cela permet d'appliquer un processus d'évaluation environnementale plus efficace, efficient et prévisible. Par suite des discussions tenues l'année précédente, on a également entrepris des négociations en 2000-2001 dans le but de conclure une entente avec l'Ontario. D'autres discussions ont aussi été entamées avec Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick.

suite à la page suivante

suite de la page précédente

Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Développer le plein potentiel des liaisons et des ententes internationales sur l'évaluation environnementale des effets transfrontaliers.	L'Agence a poursuivi les négociations sur l'élaboration d'une entente exécutoire sur les évaluations environnementales des effets transfrontaliers conformément à la résolution 97-03 de la Commission de coopération environnementale (juin 1997) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. L'Agence a participé activement aux activités de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'appui de la mise en œuvre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Une telle participation comprenait l'appui à la participation ministérielle à deux rencontres des parties à la Convention.
Appuyer les négociateurs fédéraux qui s'occupent des questions de gestion environnementale dans les négociations d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales autochtones.	On continue de fournir des conseils et des avis selon les besoins aux 14 Premières Nations et du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) dans le cadre de l'élaboration de régimes d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations.* L'Agence a appuyé le MAINC pour l'intégration des dispositions sur l'évaluation environnementale dans plusieurs ententes d'autonomie gouvernementale et de revendication territoriale. L'Agence continue de participer à l'élaboration d'outils d'évaluation environnementale afin d'aider les communautés autochtones à atteindre leurs objectifs de développement durable tout en respectant les objectifs culturels et d'autodétermination.
Indicateurs de rendement ou objectifs : **Élargissement de l'application de la Loi à d'autres organismes**	
Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Collaborer avec les organismes comme les administrations aéroportuaires et les sociétés d'État pour élaborer les exigences d'évaluation environnementale appropriées pour les projets.	L'Agence, en collaboration avec Transports Canada, a travaillé au développement d'un régime d'évaluation environnementale pour 22 administrations aéroportuaires basées sur des terres fédérales. D'autres rencontres auront lieu avec les administrations aéroportuaires une fois que le projet de loi C-19, qui précise les dispositions pour un régime réglementaire pour de tels projets, aura reçu la sanction royale.
Travailler en collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux à l'élaboration d'une approche législative de l'évaluation environnementale des projets financés par le gouvernement fédéral sur les terres autochtones.	En collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations et toutes les autorités fédérales qui financent des projets sur les réserves, un protocole d'entente, négocié en 1999-2000, a été mis en œuvre afin d'assurer que toutes les autorités fédérales entreprennent des évaluations environnementales avant de financer les projets sur les réserves.

Objectif clé 3 : Raffiner et améliorer la science et la pratique de l'évaluation environnementale	
Indicateurs de rendement ou objectifs : **Pratique élargie et améliorée de l'évaluation environnementale**	
Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Encourager le recours aux examens préalables par catégorie au sein du gouvernement fédéral.	L'Agence a continué à appuyer l'élaboration de 16 nouveaux modèles de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) avec 4 ministères fédéraux. Un MREPC a également été établi pour les projets courants de restauration et d'amélioration de l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et au Yukon.
Soutenir l'élaboration suivie d'une norme nationale sur l'évaluation environnementale par l'Association canadienne de normalisation (l'ACN).	L'ACN a cessé de travailler sur cette initiative en 2000-2001. Elle pourrait reprendre ses travaux si une entente était conclue avec tous les intervenants.
Mettre en œuvre un plan d'action pour guider l'intégration du savoir écologique traditionnel (SÉT) dans le processus fédéral d'évaluation environnementale.	L'Agence a entrepris les initiatives suivantes pour guider l'intégration du SÉT : - Présentation d'amendements à la Loi concernant le SÉT dans le cadre de l'examen quinquennal; - Poursuite de l'évaluation des politiques et des outils concernant le SÉT; - Contribution à différentes initiatives prises par divers partenaires, comme la *Union of Ontario Indians* afin d'élaborer des outils d'intégration du SÉT dans les évaluations. L'élaboration d'un guide sur le SÉT a été retardée en raison de l'examen quinquennal de la Loi. Cependant, des dispositions sur l'intégration du SÉT dans les évaluations ont été présentées par suite de l'examen législatif et il sera nécessaire d'élaborer un guide à l'appui de ces dispositions une fois les amendements approuvés.
Accroître la connaissance par la recherche et le développement.	L'Agence a lancé son programme de recherche et de développement afin d'améliorer la pratique de l'évaluation environnementale. Jusqu'à maintenant, l'Agence a financé 19 projets de recherche.
Travailler en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux à l'élaboration de mécanismes de rechange de règlement des différends dans le processus d'évaluation environnementale.	Une stratégie de rechange de règlement des différends a été élaborée et adoptée par l'Agence en janvier 2001. La stratégie comprend un plan d'utilisation et d'intégration du processus de résolution des différends dans le processus fédéral d'évaluation environnementale.

Objectif clé 4 : Faire mieux connaître les évaluations environnementales et leurs effets sur le développement durable	
Indicateurs de rendement ou objectifs : **Renforcement des capacités des communications de l'Agence**	
Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Mettre davantage d'information à la disposition du public.	Le site Web de l'Agence a été mis à jour et lancé en mars 2001 afin d'améliorer l'accès aux renseignements sur les évaluations environnementales.
Augmenter les capacités de recherche de l'Index fédéral des évaluations environnementales (IFÉE) afin d'y inclure les nouvelles données des registres publics et des rapports d'examens préalables.	Dans le cadre de l'examen quinquennal, on a proposé d'établir un nouveau Registre canadien des évaluations environnementales en vertu de la Loi. Si cette proposition est approuvée, le RCÉE remplacera l'IFÉE existant et exigera des ministères et organismes qu'ils fournissent des renseignements obligatoires sur les évaluations environnementales. En prévision de ces changements potentiels, l'Agence a suspendu ses travaux sur l'IFÉE en 2000-2001.
Promouvoir les produits et services de l'Agence.	L'Agence a élaboré et distribué une brochure intitulée *Œuvre au profit de l'environnement du Canada 2001*, qui présente au public et aux intervenants un aperçu des réalisations de l'Agence au cours des 18 mois précédents. On y présente aussi un aperçu des engagements de l'organisation pour l'année à venir. L'Agence a pris des mesures pour élargir son réseau électronique en convertissant ses listes de distribution par courrier à des listes de courriel afin d'accroître l'efficacité de la présentation des produits et des services de l'Agence.

Objectif clé 5 : Accroître les pratiques écologiquement durables de l'Agence	
Indicateurs de rendement ou objectifs : **Mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement fondé sur la certification ISO 14000**	
Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Élaborer un plan de gestion environnementale pour l'Agence.	Par suite de l'élaboration d'un plan de gestion environnementale l'année précédente, l'Agence examine les moyens de réduire l'utilisation du papier en utilisant des systèmes électroniques de gestion des documents et les initiatives en direct du gouvernement pour améliorer la prestation de programme.
Indicateurs de rendement ou objectifs : **Augmentation la performance de la gestion de l'environnement**	
Cibles/actions pour la période visée par le rapport 2000-2001	**Progrès accomplis/Résultats en 2000-2001**
Favoriser des moyens de transport écologiques.	L'Agence a favorisé et appuyé la participation des employés au Concours des transports de la Région de la Capitale nationale pendant la Semaine de l'environnement.

A3.2 Initiatives de réglementation

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats Atteints
Modifications proposées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* Modifier la Loi une fois que l'examen complet et légiféré cinq ans après son entrée en vigueur aura été terminé.	**À court terme** Rédiger et déposer un rapport et un projet de loi devant le Parlement énonçant les modifications proposées à la Loi.	**À court terme** Fin d'examen de grande qualité et dépôt d'un rapport et d'un projet de loi selon l'échéancier fixé.	**À court terme** Apports importants des Canadiens et Canadiennes au cours du processus d'examen. Degré de satisfaction élevé enregistré et consensus parmi les personnes consultées. Dépôt d'un rapport détaillé, *Renforcer l'évaluation environnementale pour les Canadiens*, et du projet de loi C-19 devant le Parlement le 20 mars 2001.
	À long terme Améliorer le processus fédéral d'évaluation environnementale.	**À long terme** Accroissement de la certitude, de la prévisibilité et de l'opportunité du processus; meilleure qualité des évaluations environnementales; participation plus significative du public.	**À long terme** Les renseignements sur le rendement seront énoncés après la mise en œuvre des modifications législatives.
Réglementation sur l'évaluation environnementale à l'intention des APC Établir un processus d'évaluation environnementale fédéral en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* couvrant toutes les activités des Agences portuaires canadiennes (APC). La responsabilité de cette initiative est partagée avec Transports Canada.	**À court terme** Mesurer le rendement de l'application du règlement sur l'évaluation environnementale des APC, qui est entré en vigueur le 28 juillet 1999.	**À court terme** Mesure à laquelle l'application du règlement améliore l'uniformité, la transparence et la qualité du processus d'évaluation environnementale dans les ports.	**À court terme** Amélioration de la qualité du processus d'évaluation environnementale des APC.
	À long terme Amélioration de la cohérence et de la qualité du processus d'évaluation environnementale pour les ports. Plus de responsabilisation dans la gestion environnementale des projets. Plus de transparence et davantage de possibilités de participation du public dans le processus d'évaluation.	**À long terme** Application des exigences de la réglementation par les APC. Une fois que le projet de loi C-19 aura reçu la sanction royale, on évaluera l'application des amendements au règlement sur l'évaluation environnementale des APC. Prise en compte de considérations d'ordre écologique dans les décisions des projets des APC. Plus grande participation du public au processus d'évaluation environnementale des projets des APC.	**À long terme** Le rendement des APC en matière d'application du règlement révèle que l'application du règlement améliore l'uniformité, la transparence et la qualité du processus d'évaluation environnementale des ports.

A3.3 Sommaire statistique sur les évaluations environnementales

L'Agence est tenue, en vertu du paragraphe 71(2) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, de faire rapport annuellement sur le nombre d'évaluations environnementales qui sont faites en vertu de la Loi. Le tableau ci-après contient un sommaire statistique des évaluations entreprises en 2000-2001, selon les indications du ministère ou organisme principal. Au total, 6 147 évaluations ont eu lieu, par rapport à 5 674 en 1999-2000.

Ministère / Agence	Examens préalables			Études approfondies	Commissions
	Total	Achevées	En cours		
Agriculture et Agroalimentaire Canada	132	129	3	1	-
Agence de promotion économique du Canada atlantique	205	205	-	-	-
Agence canadienne d'inspection des aliments	7	7	-	-	-
Agence canadienne de développement international	209	197	12	-	-
Commission canadienne de sûreté nucléaire	6	3	3	-	-
Office des transports Canada	8	8	-	-	-
Agence des douanes et du revenu du Canada	20	13	7	-	-
Développement économique du Canada	35	35	-	-	-
Agence spatiale canadienne	1	1	-	-	-
Service correctionnel du Canada	10	10	-	-	-
Affaires étrangères et commerce international	30	30	-	-	-
Environnement Canada	531	481	50	-	-
Pêches et Océans Canada	1 387	1 199	188	2	-
Développement des ressources humaines Canada	310	310	-	-	-
Affaires indiennes et du Nord Canada	996	862	134	1	-
Pétrole et gaz des Indiens du Canada	403	403	-	-	-
Industrie Canada	59	59	-	-	-
Bureau du Canada pour le millénaire	310	292	18	-	-
Défense nationale	160	95	65	-	-
Office national de l'énergie	66	54	12	-	1
Conseil national de recherches du Canada	2	2	-	-	-
Ressources naturelles Canada	27	21	6	-	-
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	6	6	-	-	-
Agence parcs Canada	869	787	82	3	-
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	50	46	4	-	-
Gendarmerie royale du Canada	14	14	-	-	-
Transports Canada	112	104	8	1	-
Diversification économique de l'Ouest du Canada	66	63	3	-	-
Office des eaux du Territoire du Yukon	107	107	-	-	-
Total partiel	**6 138**	**5 543**	**595**	**8**	**1**
Total des évaluations commencées en 2000-2001					**6 147**